

LES CAHIERS DES DROITS DE L'HOMME

Les Droits de l'Homme sont-ils proclamés? - Oui
Sont-ils appliqués? - Non!

Revue bimensuelle paraissant le 10 et le 25

ABONNEMENTS

UN AN	
France	20.00
Pour les Ligueurs	15.00
Etranger	25.00

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

10, Rue de l'Université, PARIS VII^e

TÉL. FLEURUS 02-92

Directeur: Henri GUERNUC

PRIX DU NUMÉRO

1 fr.

Les Abonnements partent
du 1^{er} de chaque trimestre.

SOMMAIRE

LES JEUNESSES DE LA LIQUE

Pierre FLOTTES

LES CRIMES DE LA GUERRE

CHAPELANT — COPIE — MERTZ

UNE MANIFESTATION A BERLIN

CONTRE LA GUERRE

Paul LANGEVIN

REVUE D'IDÉES POUR LE COMBAT.
REVUE DE COMBAT PAR LES IDÉES.

4PF 298

INFORMATIONS FINANCIERES

Société Générale du Crédit Foncier d'Autriche

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires du Crédit Foncier d'Autriche, qui a eu lieu le 28 mai 1923, a autorisé le Conseil d'administration à procéder à l'émission de 1.200.000 actions nouvelles.

Le Conseil a résolu de porter le capital à k. 9.300.000.000 et d'offrir aux actionnaires 480.000 actions nouvelles de 3.000 couronnes nominal, libérées, au porteur, qui participeront aux bénéfices sociaux à partir du 1^{er} janvier 1923.

Les porteurs d'actions anciennes ont droit de souscrire à 1 action nouvelle pour 5 anciennes, au prix de 140.000 couronnes autrichiennes par action. Il n'est pas accordé de droit d'option aux quantités inférieures à 5 actions.

Les souscriptions sont reçues : au Crédit Foncier d'Autriche, à Vienne; au Crédit Suisse, à Zurich et dans ses succursales; à la Banque Commerciale de Bâle, à Bâle et dans ses succursales.

Au Planteur de Caïffa

En exécution des résolutions de l'assemblée générale qui s'est tenue le 8 août 1923, le paiement des coupons ci-dessous ou des chèques représentant leur montant aura lieu à partir du 20 août, à la Société Générale, et dans toutes ses agences à Paris, et dans toutes ses agences de Province et d'Étranger.

1^o Actions privilégiées : Fr. 10,40 net (solde du dividende), contre remise du coupon n^o 2.

2^o Actions ordinaires : Fr. 15,40 net, contre remise du coupon n^o 1.

3^o Paris bénéficiaires : Fr. 5,40 net, contre remise du coupon n^o 1.

Le Conseil d'administration.

GABRIEL SÉAILLES

Le véritable patriotisme (épuisé)	0 50
La Ligue des Droits de l'Homme et l'Idéal républicain (épuisé)	0 50
Pour le peuple égyptien	0 50
L'Alsace-Lorraine : Histoire d'une annexion	0 50
Le principe des nationalités et ses applications	0 50
Les conditions d'une paix durable	0 40
La réforme démocratique de la Constitution	0 30
La Pologne	0 40
La crise de la démocratie (Congrès national de 1921)	5 »

En vente à la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (VII^e).

VOULEZ-VOUS AVOIR :

1^o Les Cahiers hebdomadaires ?...

- Faites-nous chacun un nouvel abonné.

2^o Un abonnement gratuit pour l'an prochain ?...

- Procurez-nous cinq nouveaux abonnements.

Accroître le nombre de nos abonnés, c'est augmenter la diffusion et la puissance des idées démocratiques.

FAITES CONNAITRE

les numéros spéciaux des CAHIERS

LA RÉFORME DE LA JUSTICE MILITAIRE

par M. le général SARRAIL

HOMMAGE A ANATOLE FRANCE

LE PROCÈS DE MOSCOU

UN FOYER NATIONAL JUIF

LA LIBERTÉ D'OPINION

DES FONCTIONNAIRES

par MM. F. BUISSON et E. GLAY

GABRIEL SÉAILLES

Le numéro : 1 fr. — Réduction pour 20 ex.

EN VENTE

A LA

LIGUE des DROITS de L'HOMME

10, Rue de l'Université

- 1.- Collection 1921 des Cahiers des Droits de l'Homme, avec table alphabétique et analytique. 18 fr.
- 2.- Collection 1922 des Cahiers avec table 18 fr.
- 3.- Collections (1920, 1921, 1922) reliées, chacune. 32 fr.
- 4.- Compte rendu intégral du Congrès de Strasbourg 1920. 5 fr.
- 5.- Compte rendu sténographique du Congrès de Paris 1921 . . . 5 fr.
- 6.- Compte rendu sténographique du Congrès de Nantes 1922. . . . 6 fr.

Les JEUNESSES de la LIGUE

Par M. Pierre FLOTTES, agrégé de l'Université

1. — (L'appel des armes).

Depuis 1911 environ, a circulé à travers toute la France politique, un appel à la jeunesse. Le signal en fut donné par les partis d'opposition : ils parlaient aux enfants la langue de leur âge; ils exaltaient l'instinct guerrier et le goût des sports. Partout retentissait l'« appel des armes »; les écoliers conspuaient Ruyssen (1913); ils acclamaient Carpentier. Militaires et ecclésiastiques se reprirent à espérer dans ces couches nouvelles, ce « blé qui lève », et que j'ai vu onduler, par masses noires, au pied de la statue de Strasbourg, en 1914, bien près de tomber sous la faux!

La guerre, en dévolant à cette jeunesse pour quelles tâches on la préparait, a ouvert les yeux aux survivants. Mais chaque année amène une nouvelle génération qui n'a pas connu la grande souffrance. Les adolescents d'aujourd'hui ignorent que la guerre a eu lieu. Ils en parlent froidement, comme d'une chose historique. La hausse des salaires ayant rendu la misère beaucoup plus sporadique, ils n'ont qu'une idée confuse de l'oppression sociale, qu'ils confondent volontiers avec la discipline. Le café-concert et les femmes, la boxe et le football sont les occupations favorites du dimanche. La curiosité politique s'éteint. Il se prépare une classe de travailleurs apathiques, une proie pour les Mussolinis éventuels.

Dans la bourgeoisie, au contraire, l'organisation est intense, bien plus forte qu'il y a dix ans. Jeunesses d'Action Française, Jeunesses Catholiques, Patronages et Associations sportives combinent impérieusement la propagande réactionnaire et l'éducation physique. La vie intellectuelle y est très faible, réduite à quelques formules, mais l'enfant s'y habitue à la tutelle de l'Eglise, au respect des traditions, à l'admiration de la force.

Les républicains sont presque inactifs. Jeunesses républicaines, Patronages laïques, quand ils existent, n'ont qu'une existence dispersée et précaire. Il manque à leurs efforts un centre et un but clairement définis. La Ligue serait mieux armée.

2. — Notre rôle.

La Ligue a un double but : défendre juridiquement le faible contre le fort, l'équité contre l'injustice; de plus, définir une politique qui, pratiquement, soit conforme à son idéal moral. Elle s'interdit les campagnes électorales et ne se confond avec aucun parti; elle ne légifère pas; mais elle écrit ou elle parle quand les droits de l'homme sont méconnus ou violés, et elle fait connaître ces

droits aux citoyens. Un de ses objets principaux est donc l'éducation.

Jusqu'ici, la Ligue ne s'est occupée que des adultes. Nous lui demandons de songer aux adultes de demain, aux adolescents d'aujourd'hui.

Nous ne lui demandons pas de transformer sa tâche, mais de l'élargir.

3. — Les effectifs.

Qui dira que, si nous lançons un appel, il restera sans écho.

La plupart de nos Sections urbaines renferment une majorité d'ouvriers. Mais les plus jeunes ligueurs n'y ont guère moins de vingt-cinq ans. Où sont les autres? Ceux que la caserne n'a pas encore marqués, les *travailleurs qui commencent*, jetés dans la vie avec l'insuffisant bagage de la treizième année et toutes les tentations de la promiscuité? Ils sont nombreux, ceux-là; ils nous entourent; parfois, ils s'égareront sous nos yeux, et nous laissons faire.

Leur vie politique se forme à l'apprentissage d'un étroit syndicalisme; leur vie intellectuelle, au refrain populaire, au roman-cinéma, au roman malpropre. La Ligue peut et doit s'ouvrir à eux. Il y a des Jeunesses communistes; qu'il y ait des Jeunesses de la Ligue!

Parmi les intellectuels complètement isolés et délaissés en ce moment, les sympathies seront nombreuses. Fils de ligueurs, de fonctionnaires ou d'employés; orphelins de la guerre ou de la paix; fils d'ouvriers aussi, formés par l'enseignement primaire et souvent apparentés à lui, gardant parfois, à travers la conscience des laideurs de la vie, je ne sais quelle virginité morale, mêlée d'audace et de respect, d'énergie et de délicatesse.

Ici, l'adversaire a pris de l'avance. Il est élégant de dire que la culture condamne la démocratie, dissipe les « nuées » du pacifisme. Avec quelle joie nous leur répondrons! A la résurrection du thomisme qui grise certains de nos collègues, nous opposerons le faisceau divergent, mais un par sa base, des doctrines évolutionnistes. Aux apologistes de l'aristocratie héréditaire, nous opposerons la majesté unique de l'esprit. Aux admirateurs béats de la force, aux disciples de Treitschke ou de Maurras, nous opposerons les penseurs de la fraternité : il n'en manque pas, Dieu merci, qui ont parlé français.

La lutte sera belle. Nous n'y tuons personne, nous n'y bâtonnerons personne, pas même nos

pires adversaires : nous ferons tomber leurs maîtres par la conjuration des mépris.

Dans les campagnes, enfin, tout est à faire, et tout ne pourra être fait. Nous obtiendrons quelques résultats par un effort d'organisation.

4. — Rapports avec le Comité central.

Les Jeunesses de la Ligue auront, sur beaucoup d'institutions similaires, l'avantage de s'intégrer naturellement dans les cadres d'une organisation éprouvée. Nos Sections seront les cellules dont chacune engendrera et nourrira la « sous-section » composée de mineurs.

C'est au bureau de chaque Section urbaine qu'il appartient de faire, autour de lui, un premier appel d'effectifs. Il trouvera d'abord des éléments parmi les fils ou parents de collègues, les employés, apprentis ou autres, qu'une fréquentation journalière aura permis de distinguer. Dès qu'un noyau est constitué, la « sous-section » peut se fonder. Elle comprend les adolescents de quinze ans révolus, admis, sur présentation de leur famille, avec le parrainage de deux ligueurs.

Cette sous-section est rattachée à la section mère par un « Comité de patronage » formé outre le président, de deux ou plusieurs ligueurs particulièrement qualifiés. Ce Comité surveillera, conseillera son activité. A intervalles fixes, tous les trois ou six mois, par exemple, le président fera un rapport sur la vie de la sous-section. Ce rapport sera adressé au Secrétariat Général du Comité Central, où existera un Office particulier destiné à recueillir tous les rapports concernant les Jeunesses, à élaborer et à transmettre toutes les directives du Comité Central.

Dans les petites Sections ou dans les campagnes, la création d'une sous-section distincte peut être reconnue malaisée. On se contenterait, dès lors, d'admettre les mineurs inscrits à suivre les travaux de la Section, et on tâcherait de les grouper par les organes de liaison dont il est parlé ci-après.

5. — Jeu et réalité.

La sous-Section jouit d'une organisation propre. Il est essentiel que nos nouveaux amis ne soient pas traités en enfants, mais se sentent « chez eux ». Ils sont à l'âge où le jeu est une nécessité. Or, le prix du jeu est moins dans le délassement qu'il procure que dans la conscience où se trouve l'enfant d'être son maître et de ne relever que de lui.

Le jeu est son domaine; il en a fixé les règles, il en distribue les sanctions. L'attrait des sports techniquement constitués est de même ordre : une presse, un vocabulaire, des récompenses et surtout une échelle de valeurs particulières confèrent au sport un attrait de nature presque esthétique. Mais pourquoi ce prestige d'une activité de luxe où n'entre pas toujours le plaisir physique, et d'où est exclue la beauté? Peut-être, de ce que l'adolescent peut, là seulement, assouvir son désir confus de la vie adulte : joie de l'acte autonome, joie du commandement, de la lutte et de la victoire. Per-

pétuellement retenu ou comprimé par la règle scolaire, professionnelle ou familiale, il prend sa revanche au jeu, et assouvit sur des fictions sa soif de réalité, parce que la réalité se dérobe à lui.

Ainsi, quand nous l'éveillerons à l'apprentissage de la vie politique, il faut qu'il ait la conscience d'agir en maître, non en apprenti. On n'obtiendrait rien de lui — sauf de quelques précoecs — si l'on voulait en faire l'auditeur muet de nos travaux, en lui ouvrant l'école du soir quand s'est fermée l'école du jour.

Nos Jeunesses auront donc un règlement, un président, des secrétaires et des orateurs choisis par elles; elles auront leurs discussions, leurs vœux, leur conférences contradictoires, mais sans danger ni responsabilité pour qui s'y livrera; elles s'élèveront par là, graduellement, à la connaissance concrète de la vie comme à l'usage des abstractions politiques; elles entreront dans la réalité sans abdiquer le plaisir du jeu. Toute notre œuvre sera d'avoir, pour alimenter cette activité juvénile, substitué des valeurs réelles aux valeurs fictives.

6. — Organisation de l'activité.

Le local sera, en principe, le même que pour les réunions de la Section.

Les réunions de la sous-Section sont hebdomadaires, à jours fixes, après dîner. En principe, elles sont privées. Un membre au moins du Comité de patronage assiste à chaque réunion. Elles ont pour objet principal : soit un exposé suivi de discussion, sur une question élémentaire de culture générale ou de culture civique; soit une controverse avec un groupement différent : catholique, royaliste, communiste, etc.

Les sujets de conférences pourront être proposés par le Comité de Patronage. Il trouvera des suggestions auprès de l'Office Central fonctionnant à Paris, qui adressera aux sous-Sections les moins pourvues des suggestions précises, des documents et des plans. Après chaque séance, un procès-verbal sera dressé par le secrétaire et transmis au Comité de Patronage. Les discussions sont libres; la sous-Section est maîtresse de son ordre du jour; il sera curieux d'observer quelles questions attirent spontanément l'attention des adolescents, vers quelles solutions tendent leur esprit. Toute manifestation publique de la sous-Section devra être approuvée par le Comité de Patronage. En cas de faute grave, la dissolution sera prononcée par l'Office Central.

On pourra organiser, soit entre les membres d'une même Jeunesse, soit entre plusieurs sous-Sections, des « concours » d'éducation civique, tels que ceux dont notre distingué collègue M. Marc Sangnier a fait l'épreuve à la « Jeune République » : épreuve très concluante. Il est bon qu'à travers toute la Ligue, les Jeunesses sentent leur solidarité.

Ne serait-il pas souhaitable aussi qu'il existât, entre elles, un lien imprimé, des *Petits-Cahiers* de la Ligue, à leur destination spéciale? Cet élément de liaison, outre qu'il transmettrait du Co-

mité Central aux sous-Sections, toutes les informations utiles, pourrait suppléer, dans les campagnes ou les trop petits centres, à la pénurie de propagande orale. Il exposerait, sous une forme simple, les idées essentielles que nous défendons, les œuvres et les hommes que nous admirons. Il n'enseignerait pas la haine. Je crois mauvais de fouetter les colères de la seizième année. Qu'on se borne à faire le silence sur ce qui est laid. Sa publication incomberait à l'Office Central, qui trouverait aisément, parmi les ligueurs, tous les concours rédactionnels nécessaires.

Doit-on, enfin, envisager l'annexion aux Jeunesses d'institutions sportives pareilles à celles qui ont fait la popularité des Jeunesses catholiques? Je ne crois pas à la pénétration des idées par le sport; on peut propager certaines théories par le spectacle de la force physique, les nôtres ne sont point de celles-là. Toutefois, je ne refuserais pas, au moins au début, d'employer l'arme de l'adversaire et de lutter sur son terrain; tels éléments indifférents, aujourd'hui retenus par le sport « catholique », pourraient être détournés par le sport « ligueur ». Resterait à savoir la qualité de ces recrues.

7. — Comment couvrir les dépenses ?

Tout supplément d'activité entraîne un supplément de dépenses. Je ne parle pas des frais premiers de convocation et de propagande : ils incombent aux Sections initiatrices. Une fois installées, les sous-Sections n'auront que peu ou point de dépenses obligatoires; si elles veulent avoir un petit budget, il sera autonome. Mais s'il se crée un organe de liaison, ces *Petits-Cahiers* dont on a parlé plus haut, n'ayons pas l'illusion qu'il couvrira ses frais : la question se pose donc de savoir comment solder ce déficit.

On peut envisager de répartir ce découvert entre les sous-Sections des Jeunesses, au prorata de leur effectif. Mesure équitable, mais impolitique et inélégante.

On peut en charger l'Office Central, ce qui aura pour résultat d'accroître la cotisation de ligueur. Attendons-nous ici à l'opposition des Sections rurales.

On peut le faire peser sur les seules Sections qui auront créé une sous-Section, en raison de ce principe que le père nourrit son fils. Mesure injuste et maladroite, puisqu'elle favorise la stérilité — en l'espèce les Sections qui n'auront pas essayé.

On peut enfin rêver d'une solution mixte, prévoyant par exemple : a) l'ouverture d'une souscription à travers la Ligue, pareille à celle qui, déjà, recueille des fonds pour les victimes de l'arbitraire, etc.; b) l'obligation, pour chaque sous-Section des Jeunesses, de souscrire un nombre d'abonnements proportionnel à son effectif; c) le versement, par chaque Section pourvue d'une filiale, d'une petite somme fixée à la fin de l'exercice, par la Trésorerie de la Ligue, au prorata de l'effectif de la Section. Cette dernière subvention ne serait réclamée que pour achever de combler le solde débiteur, s'il en reste, quand les

deux autres sources de recettes ont donné ce qu'elles pouvaient. Ainsi, le déficit, réparti sur le plus grand nombre possible de têtes impossables, ne serait que légèrement senti par chacune d'elles.

8. — La question féminine.

La Ligue renferme, et c'est un honneur, des hommes et des femmes. Nos Jeunesses doivent-elles être ouvertes aux deux sexes? Oui, sans aucun doute.

Un des arguments les meilleurs — à mon avis, il est décisif — contre le suffrage féminin, est que l'impréparation politique des femmes leur interdirait l'usage rationnel du droit de vote. Le devoir est donc tout tracé : aider la femme à acquérir la maturité politique, condition préalable et indispensable de son électoral. Qui, mieux que la Ligue, peut se charger de cette tâche?

L'organisation sera délicate. Faire des réunions mixtes d'adolescents et de jeunes filles, on n'y doit pas songer. L'œuvre entière risquerait de tomber sous d'autres objections que le ridicule. Le mieux sera sans doute, dès que les éléments numériques seront rassemblés, de créer une sous-Section féminine tenant ses réunions séparées, avec même discipline, même activité, même Comité de Patronage que la sous-Section masculine.

9. — La parole est à la Ligue.

Je n'ai pas à conclure. La question est posée. Nos collègues y répondront. J'ai voulu, seulement, les prier de faire attention à ces milliers de jeunes gens qui se dispersent ou qui sommeillent, dont quelques-uns nous cherchent et qu'en tout cas, nous devrions chercher, car l'être humain pense et sent bien avant l'âge où l'on se décide à l'entendre.

PIERRE FLOTTES.

Agrégé de l'Université.

Président de la Section de Rochefort.

Le Comité Central remercie notre collègue, M. Pierre FLOTTES d'avoir posé cette question importante.

L'enquête est maintenant ouverte. Nous demandons à nos Sections de mettre la question à l'ordre du jour d'une de leurs séances prochaines et de nous faire tenir les rapports motivés qu'elles auront reçus et les résolutions qu'elles auront prises.

En vente :

Le Procès Malvy

Par M. François ALBERT

Prix : 1 fr.

EN VENTE AUX BUREAUX DE LA LIGUE
10, rue de l'Université, Paris (7^e)

LES CRIMES DE LA GUERRE

L'affaire Chapelant

La demande en revision formée par la Ligue des Droits de l'Homme en faveur du sous-lieutenant Chapelant vient d'être rejetée par la Chambre criminelle de la Cour de Cassation.

On se souvient des circonstances tragiques dans lesquelles ce jeune officier, fait prisonnier au bois des Loges, en octobre 1914, avec la poignée de survivants de sa compagnie, puis revenu dans les lignes françaises, fut accusé de capitulation en rase campagne, jugé sommairement et condamné à mort. L'opinion publique s'était émue au récit de son exécution : l'officier, blessé, la cuisse brisée, avait été fusillé, attaché sur son brancard ! (Voir *Cahiers* 1920, n° 15, p. 19 ; n° 22, p. 8 et 23 ; n° 24, p. 19. — *Cahiers* 1921, p. 13, 107, 113, 131, 188, 544. — *Cahiers* 1922, p. 20, 377, 427.)

La Cour d'Appel de Riom, s'appuyant sur les témoignages des compagnons d'armes de Chapelant, recueillis par la Ligue, avait conclu à la réformation de l'arrêt. La Cour de Cassation, malgré le nombre et la concordance de ces témoignages, n'a pas cru devoir la suivre.

Nous ne pouvons dissimuler à nos lecteurs notre douloureux étonnement, Chapelant, sa mitrailleuse hors de combat, ses cartouches épuisées, se croyant encerclé, se rend pour épargner aux quelques hommes échappés à la mort un sacrifice inutile. Est-il coupable ?

Le plus fruste bon sens répond : « Chapelant est innocent ».

Cependant, la Cour de Cassation violant l'esprit, sinon la lettre, de l'article 20 de la loi d'amnistie, se refuse à l'absoudre !

Faudra-t-il donc, — ce serait la conséquence logique de cet arrêt — traduire en conseil de guerre tous les officiers, tous les chefs de détachement qui, en des circonstances analogues, ont rendu, comme Chapelant, leurs armes à l'ennemi ?

La réponse est aisée. On connaît le nombre des prisonniers de guerre : il se chiffre par centaines de mille hommes ! Devra-t-on les déclarer coupables, eux aussi, parce que, conscients du devoir accompli, désirant, à bon droit, conserver à la France des vies précieuses, ils refusèrent de se laisser massacrer sur place et crurent pouvoir se rendre sans forfaire ? La plus élémentaire équité suffit à discerner où est, ici, la justice. Elle n'est pas avec la Cour de Cassation : elle est avec la Ligue des Droits de l'Homme ; elle proclame, avec la Ligue, l'innocence de Chapelant.

Non ! Chapelant n'était pas un lâche. Nous en appelons à ceux de nos ligueurs — et ils sont nombreux — qui ont fait la guerre — la vraie ; à ceux d'entre eux dont le sang a coulé sur le vrai front — en avant des fils barbelés ; à ceux d'entre eux, surtout, qui, abandonnés par leurs chefs sur le champ de bataille, ont vécu, comme Chapelant, des heures d'agonie, attendant vainement un secours. Qu'ils se lèvent et qu'ils parlent ! Nous sommes sûrs de leur réponse. Ils diront avec nous : « La Cour de Cassation s'est trompée : Chapelant n'était pas un lâche ! »

Il reste, à la Ligue des Droits de l'Homme un dernier devoir. Elle portera tous les documents de cette affaire devant l'opinion publique. Dans une démocratie, c'est l'opinion qui est le juge suprême et le seul arrêt qui compte, c'est le sien.

L'affaire Jules Copie

On se rappelle les circonstances dans lesquelles, en 1914, M. Jules Copie, instituteur à Barenton-Bugny (Aisne), ayant été trouvé porteur d'une carte de circulation, vieille de cinq ans, pour l'Alsace-Lorraine, a été considéré comme un espion par une troupe française en retraite et abattu d'un coup de revolver sur l'ordre d'un gendarme. (Voir *Cahiers* 1921, p. 512.)

Le 29 octobre 1921, la Ligue des Droits de l'Homme, après avoir procédé à une minutieuse enquête, dénonçait le crime.

Pendant près d'un an et demi, elle multiplia ses démarches en vue d'obtenir des réparations pour la famille et des sanctions contre le meurtrier.

Le Conseil de guerre d'Amiens, saisi par le ministre de la Guerre, ouvrit une information. L'enquête permit d'établir que, sur l'ordre du gendarme Coutelier, un canonnier du 42^e d'artillerie, nommé Roussel, avait abattu Copie d'une balle dans la tête. Le gendarme l'avait achevé.

Coutelier a été fusillé par les Allemands pendant l'occupation ; contre lui, l'action publique est éteinte. Roussel, ayant agi par ordre, a été acquitté, le 28 mars dernier, par le Conseil de guerre d'Amiens.

Nos lecteurs savent que le commissaire du gouverne-

ment, dans son réquisitoire, a rendu un hommage solennel à la mémoire de l'instituteur dont l'innocence a été reconnue. (V. p. 159.) Justice était faite en ce qui concerne l'honneur de la victime.

Mais il restait à réparer, dans la mesure du possible, le préjudice matériel causé aux parents de Copie.

Sur une nouvelle démarche de M. Henri Guernut, secrétaire général de la Ligue, M. Maginot, ministre de la Guerre, vient d'accorder : 1° à la vieille mère de Copie une indemnité de 10.000 francs ; 2° une rente viagère de 2.000 francs à sa veuve à compter du jour de l'exécution, pension dont les arrérages échus au 16 août 1923 s'élevaient à la somme de 17.899 fr. 86.

Nos lecteurs se réjouiront avec nous de cet heureux résultat dû aux persévérants efforts de la Ligue des Droits de l'Homme. Mais il ne saurait nous satisfaire. Copie, innocent, est réhabilité. Mertz innocent, comme Copie, comme lui exécuté sans jugement, doit être, comme lui, officiellement réhabilité ; des sanctions doivent frapper les responsables de sa mort ; une indemnité doit être accordée à sa famille.

La Ligue, sans tarder, le rappelle au ministre. Espérons que, pour Mertz comme pour Copie, la Ligue obtiendra satisfaction. Et ce sera justice.

L'affaire Mertz

Nos lecteurs connaissent la réponse du ministre de la Guerre à la demande d'enquête de la Ligue concernant le « meurtre » de M. Mertz, receveur ruraliste à Pierepont-en-Laonnois (Aisne), exécuté sans jugement en 1914, sur un simple soupçon d'espionnage. (Voir Cahiers 1922, p. 181 et 427, et 1923, p. 91.)

Le ministre nous a déclaré qu'il y avait eu, non « meurtre », mais « exécution ».

Cette explication ne pouvant nous satisfaire nous avons insisté à nouveau (p. 230).

Depuis lors, nous autorisant de la réhabilitation de M. Copie, nous avons adressé au ministre la lettre qui suit :

Monsieur le Ministre,

Nous avons eu l'honneur d'appeler à plusieurs reprises votre haute attention sur les circonstances particulièrement tragiques dans lesquelles M. Mertz, receveur ruraliste à Pierepont-en-Laonnois (Aisne) avait trouvé la mort, le 1^{er} septembre 1914, près de Jonchery-sur-Vesle.

Soupçonné d'espionnage, sous le prétexte puéril d'avoir accepté d'un soldat français deux cartouches Lebel comme souvenir de guerre, cet infortuné fut arrêté, traîné par les chemins huit jours durant, sous escorte de la prévôté de la 5^e Armée, privé de nourriture, frappé à plusieurs reprises à coups de crosse de revolver et de plat de sabre, puis, son épuisement ne lui permettant pas de suivre ses bourreaux, abattu sur la route sans autre forme de procès.

* * *

A nos demandes répétées d'enquête et de réparations morale et matérielle pour la veuve de ce malheureux, vous avez opposé, pendant de longs mois, un silence obstiné, jusqu'au jour où, usant de nos prérogatives parlementaires, nous vous avons prié, par voie de question écrite de nous faire connaître les résultats de l'enquête que vous aviez prescrite sur les horribles faits que nous vous avions révélés.

Votre réponse parut, enfin, au *Journal officiel* du 1^{er} février 1923.

La voici :

« Les résultats de l'enquête permettent de conclure qu'il n'y a pas eu meurtre, mais exécution d'un prisonnier suspect que le chef d'escorte a estimé, l'ennemi le suit avant de près (1^{er} septembre 1914), ne pouvant laisser en arrière sans danger pour la sécurité de l'armée en re- traite. »

Cette réponse brève, tranchante, a causé dans le cœur de tous ceux qui ont connu et estimé M. Mertz, de tous ceux qui ont été témoins de son effroyable martyre, de tous ceux qui ont combattu pour la défense du droit et d'une juste cause, une indéfinissable impression de malaise qui n'est pas encore dissipée.

« Prisonnier suspect », cet honnête ruraliste arrêté sur un soupçon grotesque, longuement brutalisé, puis lâchement assassiné par des brutes qui, dans leur affolement, croyaient voir des espions partout !

Et alors que ce brave homme, ce citoyen paisible, accablé par la fatalité, se traîne, épuisé, n'en pouvant plus, sous les coups de ses gardiens, le « Chef d'escorte », le lieutenant de gendarmerie L..., puisqu'il faut l'appeler par son nom, « estime » souverainement qu'« il ne peut le laisser en arrière sans danger pour l'armée » et donne l'ordre de le tuer !

Les circonstances dans lesquelles cet ordre fut donné et exécuté sont tellement odieuses que nous ne cesserons, Monsieur le Ministre, de proclamer qu'il y a eu là un véritable meurtre, et non une exécution comme vous le prétendez, oubliant que la mise à mort d'un inculpé, sans instruction ni interrogatoire ni décision de justice, s'appelle dans toutes les nations civilisées, un assassinat.

Nous avons peine à croire cependant que vous acceptiez sans effort qu'un citoyen soit arraché à son foyer, sous un prétexte enfantin et ridicule, martyrisé pendant de longs jours et finalement mis à mort sans jugement parce qu'un officier prévotal a « estimé » que cet être inoffensif constituait un danger pour la sécurité de l'armée ! Et cependant le texte de votre réponse nous porterait à penser que vous trouvez cela tout naturel : s'il en était ainsi, l'officier prévotal qui a marqué de façon si glorieuse son entrée en campagne, et son subordonné qui a fait usage de son revolver — pour la première et seule fois peut-être au cours de la guerre — sur un citoyen français innocent, pourraient être fiers de voir approuver par le chef suprême de l'armée, un forfait qu'ils doivent soigneusement passer sous silence quand, couverts de croix et de médailles, ils racontent leurs exploits guerriers à leurs enfants.

* * *

Mais, à la réflexion, une telle attitude ne saurait être celle du ministre qui a rendu, récemment, une décision de justice en faveur de la veuve d'un autre malheureux civil assassiné lui aussi, dans des circonstances identiques à celles qui ont précédé la mort de M. Mertz.

Nous voulons parler de l'affaire Copie, cet instituteur de l'Aisne arrêté, à la même date que Mertz, le 1^{er} septembre 1914, sous la suspicion — reconnue non fondée — d'espionnage, traîné sur les routes par la prévôté et abattu, enfin, après mille souffrances, sans instruction ni interrogatoire ni jugement, par le gendarme Coutelier et sur l'ordre de celui-ci, par le soldat Roussel.

Les deux causes étant, nous le répétons, en tous points identiques, nous vous demandons instamment de régler l'affaire Mertz, au point de vue des sanctions et des réparations, comme vous avez réglé l'affaire Copie.

L'opinion publique, encore profondément émue par ces drames, ne comprendrait pas qu'à l'occasion de deux cas semblables, vous puissiez prendre deux décisions contradictoires.

Le survivant des meurtriers de Copie ayant été déféré, par votre subordonné, M. le Général commandant le 2^e C. A. à la justice militaire sous l'inculpation de meurtre, nous vous demandons, lors des nombreux témoignages que nous avons recueillis et que nous vous avons communiqués au sujet de la mort de M. Mertz, d'ordonner l'ouverture d'une instruction contre le lieutenant de gendarmerie L... et le gendarme X..., son subordonné, sous la même inculpation.

Enfin, reconnaissant l'innocence de l'instituteur Copie, vous avez accordé à sa veuve et à sa vieille mère, des réparations morales et matérielles qui ne pourront, hélas ! effacer les heures d'angoisse qu'elles ont vécues ni compenser la perte irréparable qu'elles ont éprouvée.

Ces réparations morales et matérielles, nous les sollicitons, au nom de la Ligue des Droits de l'Homme, pour Mme Vve Mertz, douloureusement frappée elle aussi par la perte de son mari et sur qui pèse encore le souvenir de l'effroyable suspicion qui a causé la mort de cet innocent. Nous comptons sur votre esprit de justice pour le lui accorder.

UNE MANIFESTATION A BERLIN

CONTRE LA GUERRE

Par M. Paul LANGEVIN, professeur au Collège de France

Des manifestations contre toute possibilité de nouvelle guerre sont organisées à Berlin, chaque année, à la fin de juillet, pour l'anniversaire de la déclaration de guerre, par le Comité exécutif *Nie wieder Krieg* (guerre à la guerre), avec la collaboration de la Ligue allemande des Droits de l'Homme que préside M. von Gerlach, des syndicats ouvriers et des sociétés pacifistes allemandes. Le président du Comité est M. Karl Vetter, directeur de la *Berliner Volks-Zeitung*.

Le Comité Central de la Ligue française des Droits de l'Homme, informé par M. von Gerlach, lors de sa récente visite à Paris, que les manifestations auraient lieu cette année le dimanche 29 juillet et que des délégués anglais, américains et hollandais y prendraient la parole pour représenter de nombreuses associations, a considéré comme nécessaire que la Ligue française y prit part également et m'a chargé d'y parler en son nom.

* * *

Le même jour, devait avoir lieu à Paris la commémoration de la mort de Jaurès dont nous ne saurons jamais trop pleurer la perte. De grandes manifestations pacifistes étaient également prévues et ont eu lieu dans les principales villes d'Angleterre, avec le concours de nombreux parlementaires et de délégués français, américains et allemands, ainsi qu'à Vienne où dix-huit sociétés se sont réunies sous la devise *Nie wieder Krieg*.

Il nous a paru indispensable, dans l'intérêt de tous, de souligner l'importance d'un mouvement de ce genre en Allemagne et d'affirmer notre solidarité avec lui.

L'existence d'une ferme et sincère volonté de paix chez de nombreux Allemands et son affirmation publique au milieu de la crise actuelle, répondent trop directement au légitime désir de sécurité des Français pour qu'il soit possible de les laisser ignorer ici et de ne pas s'y associer.

Je reviens de là-bas avec l'absolue certitude que les éléments sur lesquels peut et doit s'appuyer une action pacifique sont entièrement solides, et avec la plus grande admiration pour les hommes qui grouperont et dirigeront toutes les bonnes volontés allemandes.

Ceux qui ont entrepris la tâche, difficile pour des raisons intérieures et extérieures, de constituer une Allemagne sincèrement pacifique et républicaine, ont besoin de se sentir soutenus par

nous. Notre devoir de les aider et de leur donner espoir est d'autant plus impérieux que les circonstances sont moins favorables à leur action.

Une orientation définitive de l'Allemagne dans le sens nationaliste est un des grands dangers de l'heure actuelle et les conflits qui peuvent en résulter menacent trop directement ce qui subsiste encore de la civilisation européenne pour qu'il soit possible de laisser le champ libre aux forces mauvaises. Il ne faut, à aucun prix, que puissent se détendre les premiers et trop faibles liens qui préparent la paix véritable.

Nécessaire pour assurer l'avenir, un contact direct entre les hommes de bonne volonté est plus indispensable encore pour permettre d'apprécier clairement la situation présente à travers le chaos des intérêts matériels en jeu et la fumée des informations tendancieuses.

Pour résoudre les problèmes, d'ordre moral avant tout, que nous a laissés la guerre, il faut faire effort vers l'objectivité, et, sans vouloir accuser ni juger, rassembler les éléments qui permettent de connaître, de comprendre et de prévoir l'état d'esprit des hommes, c'est-à-dire la matière véritable sur laquelle les gouvernements doivent travailler.

C'est ce rôle de témoin que les circonstances m'amènent à remplir. Après avoir rendu compte de la mission dont j'étais chargé, je dirai rapidement l'essentiel de ce que j'ai pu voir et entendre pendant les quelques journées de mon voyage en Allemagne.

* * *

Mon séjour a coïncidé avec une période de crise économique et de tension politique particulièrement aiguës. En trois jours, du 27 au 30 juillet, la valeur de notre franc est passée de 30.000 à 65.000 marks ; j'ai vu sortir successivement et sans transition des billets de cinq cent mille et de cinq millions de marks. D'autre part, on prévoyait un peu partout et principalement à Berlin, pour le dimanche 29, des conflits entre manifestations communistes et contre-manifestations fascistes.

En raison de cette situation, le Comité *Nie wieder Krieg* avait dû, par mesure de police, renoncer à tenir les réunions prévues en plein air et se contenter de quatre grandes salles de plusieurs milliers de places chacune qui n'ont pas suffi à

contenir la foule des manifestants. C'étaient : la salle Kliem, d'Hasenheide, la salle de la Maison des Syndicats, celle de la brasserie Botzow et celle de l'Alhambra.

A mon arrivée, j'ai vu un peu partout les grandes affiches annonçant ces réunions pour le dimanche à dix heures du matin, avec, en gros caractères, le titre « *Trots alledem* » (malgré tout) et la conclusion « *Nie wieder Krieg* » (guerre à la guerre).

Dans l'après-midi du samedi, MM. von Gerlach et Vetter me donnent communication de la lettre suivante :

Le Président de Police de Berlin
au Comité Exécutif NIE WIEDER KRIEG.

Le 27 juillet 1923.

Vous m'avez informé, par votre lettre du 21 juillet 1923, que des sujets français doivent prendre la parole au cours des manifestations de dimanche prochain. Bien qu'il me soit connu que ces Messieurs combattent la politique française de guerre, il ne m'est pas possible de les autoriser à parler en public.

Vous savez, comme le montre votre lettre, que certains éléments de la population de Berlin ont l'intention de s'opposer par la force à ce que les orateurs français puissent intervenir. Comme les forces de police auront à fournir, dimanche prochain, un service extrêmement lourd en prévision d'importantes manifestations communistes, il ne serait pas possible d'assurer à ces sujets français la protection de police à laquelle ils ont droit en raison de leurs opinions pacifistes et de leur personnalité.

Des violences éventuelles exercées sur eux nous exposeront à de graves difficultés extérieures et intérieures. L'intérêt même de ces Messieurs, aussi bien que des raisons de politique extérieure et intérieure m'obligent, par suite, à interdire l'intervention orale des sujets français au cours des manifestations prévues.

Je vous serai très obligé de vouloir bien informer ces Messieurs de la présente décision.

(Signé) WEISS.

Après examen de la situation créée par cette interdiction, nous tombons d'accord que, ne parlant pas en mon nom personnel, ce qui n'aurait aucun sens, il ne m'est pas possible, comme représentant la Ligue française des Droits de l'Homme, d'enfreindre une décision aussi formelle, mais que, l'interdiction concernant seulement mon intervention orale, je puis rédiger une déclaration contenant l'essentiel de ce que j'ai à dire et qu'une traduction allemande approuvée par moi sera lue aux quatre réunions, en ma présence pour celles d'entre elles où j'aurai le temps de me rendre. Mlle Zirker, l'active secrétaire de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, veut bien se charger de la traduction du texte que je lui remettrai le soir (1).

(1) Cette déclaration a été publiée dans les *Cahiers* du 10 août, p. 340. — N.D.L.K.

Je dois ajouter que, dès le lundi matin, le président de police me faisait téléphoner que son interdiction s'appliquait seulement à la journée du dimanche et que j'avais toute liberté pour prendre la parole en public tel autre jour qu'il me plairait. La mission bien définie que j'avais à remplir à Berlin ne m'a naturellement pas permis de mettre à profit cette autorisation.

Contrairement aux prévisions, la journée du dimanche est parfaitement tranquille. Il pleut, le matin, quand nous partons, Mlle Zirker, qui est venue nous prendre, Einstein, chez qui nous sommes descendus et qui a tenu à nous accompagner, mon fils et moi. Dans la large avenue d'Hasenheide, des groupes nombreux se dirigent sous la pluie fine vers la Kliems Festsale où a lieu la première réunion à laquelle j'assisterai. Aucun déploiement de police.

Il n'est que neuf heures et demie et la grande salle est déjà pleine d'un public tranquille et presque silencieux composé surtout de familles ouvrières. Des femmes en grand nombre dont les figures pâles nous regardent à travers la fumée légère. Il est bien évident que rien ne troublera l'unanimité de cette foule homogène.

Une scène, au fond, sur laquelle nous montons et où se trouvent déjà Karl Vetter qui doit présider, divers membres du comité, des délégués étrangers et l'orchestre, excellent d'ailleurs, sans lequel une manifestation comme celle-ci ne saurait se passer en Allemagne.

La foule est devenue de plus en plus compacte au moment où Vetter prend le premier la parole. Petit, robuste et vif, le visage jeune et lumineux, entièrement rasé, c'est, dit M. von Gerlach qui s'y connaît, une des trois énergies de l'Allemagne. Il parle d'une voix forte et dit en termes élevés le but de nos réunions. Puis, avant de lire ma déclaration, apprécie avec beaucoup de verve et sans bienveillance, la décision du président de police. La lecture terminée, il vient me serrer la main ; je lui donne l'accolade pour embrasser en lui l'Allemagne de l'avenir et je sens toute la force et la sincérité de son émotion.

Il donne ensuite la parole au délégué anglais du Labour Party, Rennie Smith. Grand et mince, celui-ci s'exprime en un allemand très pur pour dire ce que doit être l'organisation internationale à laquelle chacun de nous doit consacrer tout l'effort dont il est capable.

Nous partons ensuite, en traversant avec peine, précédés par Vetter, une foule entièrement sympathique et vibrante. Beaucoup de gens au dehors n'ont pu trouver place dans la salle.

Nous allons à la Maison des Syndicats où notre arrivée interrompt un discours. Salle comble également avec un public très différent du précédent, presque exclusivement masculin et composé de militants ouvriers dont beaucoup portent le brassard rouge des commissaires.

Le président, d'apparence universitaire, après nous avoir accueillis et installés près de lui, rend la parole à un homme jeune dont la belle tête d'apôtre se dégage d'un col largement ouvert, cheveux longs et barbe blonde, des yeux bleus profonds et doux. « Un instituteur », me dit Mlle Zirker. Il parle avec force, violence même pour dire des choses très pures et très hautes, et vient s'asseoir, épuisé, tout près de moi, pendant que l'orgue joue du Beethoven.

Avant la fin de l'hymne splendide, M. von Gerlach entre, venant de la réunion de l'Alhambra. « *Hier ist der Lowe* » : Voici le lion, me dit Einstein. Et cela est vrai, physiquement et moralement, de l'homme qui a entrepris, avec un courage admirable, la lutte ouverte contre toutes les forces de réaction et de mensonge.

Il parle puissamment et clairement, avec une autorité singulière sur ces hommes de culture si différente de la sienne. Des approbations partent, dans un contact qu'on sent intime entre la pensée du diplomate clairvoyant et le cœur de ces hommes énergiques, las de leur misère présente et passée.

Au milieu de son allocution, M. von Gerlach lit, comme il l'a fait à l'Alhambra, le texte de ma déclaration, après quoi le président me cède sa place ; l'orgue retentit à nouveau pour l'*Internationale* et c'est la fin.

A la sortie, une jeune fille en deuil vient vers moi et me dit en pleurant : « Mon frère est mort à la guerre, je ne veux pas qu'on tue ceux des autres ».

Un groupe important nous accompagne à la rencontre d'une voiture pendant qu'un détachement de la police verte apparaît pour empêcher que la manifestation ne se prolonge dans la rue.

Le soir, dans une des salles de l'Hôtel Rheingold, a lieu une réception privée des délégués étrangers par le Comité *Nie wieder Krieg*. Une certaine de personnes, parmi lesquelles beaucoup de représentants des sociétés pacifistes allemandes. L'un d'eux, mutilé de guerre, me dit être le président de l'Association des prisonniers de guerre allemands, qui compte huit cent mille membres, tous hostiles à la guerre.

Plusieurs personnes prennent la parole. Miss Sheepshanks, déléguée des sociétés pacifistes anglaises, qui a parlé le matin dans une des réunions auxquelles je n'ai pu assister, décrit l'état des esprits en Angleterre, tel qu'il est représenté par la presse.

Rennie Smith insiste ensuite sur la nécessité d'un contact permettant aux anciens ennemis de se comprendre en vue de réaliser un idéal commun, et sur les moyens d'y parvenir, spécialement en ce qui concerne les jeunes, de qui dépend l'avenir.

Je dis à mon tour l'impression profonde que m'ont faite les réunions du matin et l'émotion

que j'ai ressentie devant l'unanimité et l'enthousiasme des assistants.

J'affirme que la guerre, en quoi s'incarnent les instincts brutaux des hommes et les forces du passé, qu'accompagne toujours une régression matérielle, intellectuelle et morale particulièrement sensible dans les domaines les plus élevés de la civilisation, ne disparaîtra pas d'elle-même, mais seulement grâce à un effort conscient et volontaire vers cette œuvre humaine qu'est la justice et vers la création d'une organisation internationale. Comme en donnent l'exemple les hommes qui dirigent le mouvement *Nie wieder Krieg*, le pacifisme doit sortir de l'attitude plutôt spéculative qui l'a rendu si complètement impuissant devant la dernière guerre, et prendre résolument l'offensive contre les traditions d'égoïsme et de brutalité que représentent les manifestations audacieuses et bruyantes du nationalisme et de l'impérialisme.

Si nous ne voulons pas trahir ceux qui, pendant la guerre, sont morts dans l'espoir qu'un monde meilleur sortirait de leur sacrifice, nous devons considérer comme un devoir sacré de réaliser ce qu'ils ont entrevu et de ne reculer devant aucun effort pour construire l'organisme nouveau. C'est une véritable et nouvelle croisade à entreprendre.

Il faut, avant tout, dissiper les malentendus engendrés par l'ignorance mutuelle qu'entretiennent des conflits séculaires. J'essaie de faire comprendre l'état d'esprit de la majorité des Français, soucieux de pouvoir améliorer en sécurité les conditions d'existence relativement bonnes que leur a laissées la Révolution, et j'insiste sur ce trait particulier de caractère du Français moyen, qu'il a les dettes en horreur et ne peut supporter l'idée de laisser protester un effet de commerce, d'avoir un loyer en souffrance ou de gros engagements financiers.

La situation difficile du pays, les dettes exigibles d'un moment à l'autre, envers l'Angleterre ou les Etats-Unis lui causent, pour la même raison, une inquiétude qui, avec le souci de reconstruire les régions dévastées, s'est placée au premier plan de ses préoccupations depuis la fin de la guerre, alors qu'il eût peut-être été plus sage de résoudre les difficultés morales avant les difficultés matérielles. Il faut que ces dernières reprennent la place qui leur convient et soient réglées en toute bonne volonté de part et d'autre par l'intermédiaire pacifique de la Société des Nations, où l'Allemagne doit entrer sans retard.

C'est dans un effort de compréhension réciproque pour la solution de difficultés morales que réside actuellement notre espoir.

M. von Gerlach traduit ce que je viens de dire et parle dans le même sens au point de vue allemand, développant de nouveau les thèses courageuses qu'il n'a cessé de défendre depuis le début de la guerre.

Un délégué américain apporte l'assurance que la volonté pacifique est générale chez ses compatriotes.

Einstein parle en dernier lieu et dit, avec cette simplicité qui lui donne tant de charme, combien il regrette d'avoir, dans un mouvement d'humeur, quitté la Commission de coopération intellectuelle de la Société des Nations. Il pense aujourd'hui que, malgré ses imperfections, cette Société est infiniment précieuse par les possibilités qu'elle représente. Elle constitue actuellement le seul organe permanent de liaison entre les nations ; il est extrêmement important que chacun de nous l'aide de toutes ses forces à se développer, que cette année ne s'achève pas sans que l'Allemagne y obtienne son introduction. Le recours à la Société des Nations représente actuellement le seul moyen qui nous reste d'éviter la ruine complète de l'Europe.

* * *

Le calme dans lequel s'est passée cette journée du 29 juillet malgré les prévisions pessimistes, est d'autant plus remarquable que la situation matérielle en Allemagne est réellement très difficile, plus peut-être qu'elle n'a jamais été au cours de la guerre. La catastrophe du mark rend presque impossible l'approvisionnement d'une ville comme Berlin.

Des queues silencieuses se forment dès le matin devant les magasins de vivres, et les prix augmentent d'une heure à l'autre dans des proportions telles que bien des gens repartent sans rien pouvoir acheter. On ne voit plus de beurre. Les pommes de terre, si fondamentales dans l'alimentation allemande, sont à peu près introuvables. Mme Einstein n'a pu s'en procurer qu'une seule livre pendant les trois jours que nous avons passés chez elle.

Le calme et la résignation, au moins apparente, cachent une détresse réelle que de multiples détails viennent confirmer : la tristesse générale, l'aspect chétif de beaucoup d'enfants insuffisamment nourris, l'abandon presque complet des principaux moyens de communication, devenus trop coûteux pour la plupart des gens.

La situation est particulièrement cruelle pour tous ceux dont les ressources n'augmentent pas en proportion de la baisse du mark, pour les fonctionnaires en particulier. Je sais, de source sûre, qu'un des plus grands savants allemands, titulaire du prix Nobel qu'il a transformé en marks, garde à peine de quoi manger, qu'un professeur d'Université n'a pas pu se procurer les œufs ordonnés par le médecin à un de ses enfants, ni chauffer sa maison pendant une grande partie de l'hiver dernier.

Les difficultés matérielles compromettent le développement intellectuel en rendant presque impossible l'existence des étudiants. Le soir de notre arrivée Einstein avait cours jusqu'à dix heures du soir à l'Université, parce que l'enseignement ne peut avoir lieu aux heures de la journée,

où un grand nombre d'étudiants doivent gagner leur vie par des travaux manuels. Des difficultés analogues existent dans les autres ordres d'enseignement. Les fonctions intellectuelles élevées sont compromises, la substance cérébrale du pays menace de ne pas se renouveler.

Il en résulte une grande amertume et un ressentiment qui s'est cristallisé sur nous, en même temps que les tendances nationalistes et l'esprit de revanche regagnent le terrain perdu au lendemain de l'armistice.

Dans les mois qui ont suivi la chute de l'Empire, le sentiment antimilitariste était très fort en Allemagne ; il s'est encore manifesté très vivement lors du départ de Berlin des troupes du Baltikum, après l'échec du putsch Kapp.

Ce n'est pas ici le lieu de chercher l'origine et les responsabilités du revirement qui s'est produit, du fait que l'unité de sentiment se reconstitue en Allemagne contre nous ; mais il serait imprudent de fermer les yeux sur le réel danger qui résulte de l'état d'esprit actuel et d'oublier que l'aspect psychologique et moral de la situation est plus important que son aspect financier.

Dans une période de crise comme celle-ci, il est indispensable plus que jamais de voir clair. Pour y aider, je veux seulement relater quelques faits et souligner, ne serait-ce que pour permettre d'y répondre, certains des reproches qui s'élèvent là-bas contre nous et qui trouvent dans les autres pays un indéniable écho.

* * *

Il est certainement inquiétant, par exemple, que des princes de l'industrie comme Thyssen, autrefois traités en adversaires par les travailleurs allemands, soient aujourd'hui devenus populaires ; que les expulsés de la Sarre, des provinces rhénanes et de la Ruhr, pour propagande anti-française ou résistance passive, et dont le nombre total doit être voisin de 75.000, constituent en Allemagne, autant de foyers d'agitation contre nous ; que certains d'entre eux puissent se plaindre d'avoir eu affaire à des soldats marocains ou noirs, ne parlant ni français, ni allemand et incapables, par suite, d'accomplir leur mission avec quelque ménagement ou discernement.

On nous reproche, entre autres choses, d'avoir supprimé à peu près complètement la liberté de la presse dans le territoire de la Sarre, d'encourager de toutes manières les mouvements séparatistes en Bavière et en Rhénanie, contrairement au vœu de l'immense majorité des habitants, de n'avoir pas publié comme la presse anglaise, les chiffres considérables des destructions, à peu près complètes, d'armes et de matériel de guerre effectuées en Allemagne sous la direction des commissions de contrôle interalliées et qui sont de nature à calmer l'inquiétude française, d'avoir exagéré les dépenses d'occupation imputables à l'Allemagne par la construction d'inutiles casernes et des installations particulières luxueuses.

On ressent vivement, dans les régions occupées par nous, et on transporte en Allemagne l'humiliation d'un inutile déploiement de force et de parades militaires bruyantes, et les inévitables froissements qui résultent du contact quotidien entre une armée étrangère et la population.

J'ai pu constater par contre, au cours d'une journée, passée à Cologne, que les troupes anglaises d'occupation y sont à peu près invisibles.

On cite des anecdotes comme celle-ci, dont je puis garantir l'authenticité : dans un tramway, un jeune lieutenant français s'adresse au receveur en désignant un voyageur qui fume et dit : « Faites descendre Monsieur qui vient d'allumer un cigare sans ma permission ». Le Monsieur ne descend pas parce qu'il se trouve être, en civil, un officier supérieur français de la mission de contrôle interalliée, mais d'autres cas analogues se produisent et se terminent de manière moins amusante.

J'ai pu constater moi-même le fait suivant. Un

peu avant la gare de Schwerte, à l'entrée de la Ruhr, le train qui vient de Berlin s'arrête pour le contrôle des passeports. Au lieu d'effectuer celui-ci dans les compartiments, comme partout ailleurs, on crie du dehors : « Alle Manner absteigen » — Tous les hommes descendent. — Et nous sommes groupés en face des wagons, sur le ballast de la voie, dans la fraîcheur d'un grand matin pluvieux où nous passons une demi-heure, comme des conscrits, après quoi un gendarme vient se placer auprès de chaque portière et nous fait remonter un par un en présentant les passeports. Un mutilé de guerre, avec une jambe artificielle, incapable de descendre en raison de la grande hauteur à franchir, passe la demi-heure debout sur le marche-pied, à côté de la portière fermée à clef.

Peut-on donner des raisons sérieuses pour justifier des procédés de ce genre et montre-t-on ainsi le vrai visage de la France ?

PAUL LANGEVIN,

Professeur au Collège de France.

Responsabilités de la guerre

Notre collègue, M. RENAUDEL, publie et commente dans le Quotidien (29 juin) un télégramme envoyé à son Gouvernement le 26 juillet 1914 par le baron Ritter, ambassadeur de Bavière auprès du Vatican.

Voici ce télégramme :

Baron Ritter au Gouvernement bavarois.

Le pape approuve une action énergique de l'Autriche contre la Serbie. Le cardinal secrétaire d'Etat espère que, cette fois, l'Autriche tiendra bon. Il se demande quand elle pourrait faire la guerre, si elle n'était pas résolue à repousser par les armes un mouvement étranger qui a déterminé le meurtre de l'Archiduc et qui, vu la situation présente de l'Autriche, menace son existence. Dans ces déclarations, se manifeste la crainte de la curie romaine devant le panslavisme.

« Le pape approuve.... Le cardinal secrétaire d'Etat (qui était on s'en souvient, le cardinal Merry del Val) espère, cette fois, que l'Autriche tiendra bon... »

Et notre collègue Renaudel ajoute :

Voilà qui donne un singulier éclat au mot — qu'on a souvent rapporté — de Jaurès, aux dernières heures avant son assassinat : « Si c'était encore un coup des Jésuites ? »

Sur l'affaire Malvy

Notre collègue M. Edouard HERRIOT nous conte dans l'Œuvre (21 août) ce souvenir du procès en Haute Cour :

Il y eut, dans cette odieuse bouffonnerie, un instant plus que d'autres émouvant. Les débats démontraient jusqu'à l'évidence que M. Malvy n'avait ni livré le Chemin des Dames, ni, d'aucune façon, trahi son pays. S'il eût commis ce crime, nous l'eussions tous jeté à la voirie. Il fallait, cependant, condamner. Jamais, dussé-je vivre cent ans, je n'oublierai ce spectacle.

Aux plus hauts rangs de l'hémicycle, un sénateur se lève, les mains appuyées sur un Code ouvert, pour signaler à la Cour que, s'il n'y a point trahison, il y a, du moins, « forfaiture ». Voilà donc l'accusation sauvée. L'accusation et le gouvernement, car c'est tout un. Au moins, nous disions-nous, on va recommencer une instruction, informer de l'accusation nouvelle le prévenu et son avocat.

Je vois Chéron — nous lui devons ce témoignage, — débouler, qu'il me permette ce mot pour marquer sa hâte, de la travée centrale du Sénat. Il gravit la tribune. Il adjure la Cour, bien qu'elle ait proclamé sa souveraineté au-dessus de toute loi française, de ne pas violer un principe essentiel, une garantie élémentaire du droit national, de tous les droits modernes. Rien n'y fit. La condamnation était décidée. Il la fallait à tout prix.

La forfaiture, où fut-elle, ce jour-là ?

Une conséquence de l'occupation

Interview du D^r BREITSCHIED, député socialiste au Reichstag (Ere Nouvelle, 11 août) :

Pouvons-nous encore quelque chose ? Vous nous avez condamnés à l'impuissance. L'occupation de la Ruhr a porté le coup le plus sûr à l'activité pacifiste du parti social-démocrate. Nous n'avons cessé, en effet, de réclamer une politique d'exécution du traité, de réforme intérieure et d'entente internationale : quelle figure pouvons-nous faire à présent, lorsqu'à chacun de nos efforts de conciliation, ont répondu vos menaces, à nos exhortations à la paix le renforcement de vos sévérités et de vos exigences ?

Il est vain de le nier. Aux dispositions conciliantes qui ont suivi l'après-guerre, fait place une croissante irritation, dans les masses, contre la France. Elle est exploitée par les partis extrémistes, par les monarchistes et les nationalistes, pour entretenir l'idée de revanche, par les communistes pour attiser les rancunes de classe.

UN DANGER

On nous saura gré de reproduire ici cet extrait des Impressions de tournée que notre collègue, M. R. DE MARMANDE publie périodiquement dans l'Ere Nouvelle.

C'est à la Maison des Syndicats que va avoir lieu la manifestation commémorative en l'honneur de Jaurès, organisée par le Parti socialiste S. F. I. O., les syndicats confédérés et la Section de la Ligue des Droits de l'Homme (Montceau-les-Mines)...

La grande salle se remplit peu à peu. Elle est comble quand Bouveri ouvre la séance. Le Comité Central de la Ligue m'a délégué avec un mandat bien précis : saluer la figure inoubliable de Jaurès, victime du fascisme d'avant-guerre, dont celui d'aujourd'hui n'est que l'enfant grandi et développé démesurément par la guerre elle-même. Ma tâche est facile. Mon rôle sera court, comme ma mission délimitée. Je m'y tiens et ne saurais aller au-delà.

Mais voici Paul Faure à la tribune. Son éloquence nette, sa parole claire et saccadée, son verbe plein de talent, et dont l'élan est comme un tranchant d'acier trempé, vont de suite étendre le sujet de la réunion. Il s'empare des noms de Jaurès, Guesde et Vaillant. Il les lance dans l'action de son discours. Nourri dans le socialisme, pénétré de la doctrine du grand théoricien, accoutumé à la pensée et aux travaux de Karl Marx, il parle. Sa remarquable improvisation est imprégnée d'histoire socialiste. Propagandiste-né, le secrétaire général du Parti socialiste va, par des incidentes, aborder les rivages mêmes du Parti. Il sait que, dans la salle, un groupe de communistes est venu, qui de la ville, qui de la région avoisinante, qui de Paris, et que le représentant de l'Internationale de Moscou est prêt à intervenir. Trait à trait, Paul Faure pousse sa pointe doctrinale jusqu'au problème politique de l'heure. Sous les coups de fouet des interruptions communistes, il accroche en passant la question électorale, et, dès maintenant, je dois constater que l'objet même de la réunion a disparu en grande partie. Nous ne commémorons plus le grand tribun socialiste, « l'apôtre de la paix ! », comme écrivait Mme Alphonse Daudet. C'est la question du Bloc ouvrier et du Bloc des gauches qui surgit et accapare la réunion.

Paul Faure a-t-il jeté le gant aux communistes ? En tous les cas, ceux-ci le reçoivent prestement. Au lieu de s'associer à la pensée commune, ils font de la contradiction. Contradiction ? Est-ce bien le mot ? Car, ô stupéur, le citoyen Rieu entame la discussion avec un souci très évident de courtoisie, sans doute, mais encore d'accord doctrinal avec le citoyen Paul Faure. Le communiste abandonne, en fait, le point de vue strictement communiste. Il lance par-dessus bord, sinon en paroles, au moins en réalité, les fameuses conditions de Moscou. Sur la question des réformes en régime capitaliste, il réédite, et pas d'autres, les arguments de Paul Faure. Il déclare les réformes nécessaires, intéressantes, et engage les ouvriers à les réclamer. D'ailleurs, il faut reconnaître l'habileté du jeune lévite communiste, qui procède par apologues et paraboles avec un accent de terroir fort savoureux. J'imagine que son insistance à rejoindre Paul Faure sur le terrain socialiste — et guesdiste — ne va pas sans quelque souple perfidie, où l'on distingue, dans l'onctuosité, des pointes assez acérées. Le résultat n'est pas pour déplaire aux communistes. Le but de la réunion a été faussé.

Fidèle, quant à moi, à mon rôle de délégué du Comité Central de la Ligue, j'assiste, résolument muet, à

un débat qui, ce jour-là, ne me concerne pas, la Ligue s'étant interdit de pénétrer dans le domaine des compétitions et des directives électorales des partis. Bloc des gauches, Bloc ouvrier. La question devait être, me semble-t-il, discutée ailleurs, et venue incidemment, mais prenant toute la place dans la réunion, elle n'a pu être traitée avec ampleur, ni par les uns ni par les autres, comme elle le sera évidemment dans les grands congrès nationaux de partis.

L'attitude même des assistants, dont la grande majorité est socialiste, témoigne d'une surprise et d'un malaise évidents. L'assemblée est déroutée. Quand on passe au vote d'ordres du jour, réclamant tous deux le Bloc ouvrier, mais dont l'un spécifie l'exclusion, dans la lutte contre le fascisme, d'organisations telles que la Ligue des Droits de l'Homme (elle n'est pas nommée, mais désignée), la moitié des assistants s'en va, et, dans l'espèce de désarroi, quelques voix suffisent pour la « victoire » des camarades communistes. Victoire ? Tout au plus une niche d'écoliers, un tantinet ridicule, un peu malséante, et vraiment douloureuse, quand on songe que, ce jour-là, nous devons tous regarder vers Jaurès...

Une fois de plus, nous prions nos collègues de méditer l'exemple que nous rapporte M. de MARMANDE. Ils y verront le danger de multiplier, comme on tend fâcheusement à le faire, les manifestations communes à plusieurs organisations et de mêler la Ligue à des partis politiques.

Répétons-le sans nous en fatiguer : il ne faut pas que la Ligue perde l'habitude de parler seule avec ses orateurs, son esprit, son accent. Ce qui fait le crédit de la Ligue, c'est son originalité. A se rencontrer toujours et partout avec d'autres, cette originalité s'atténue jusqu'à disparaître.

Il est bien entendu que, dans certaines circonstances, lorsqu'il faut, par exemple, à l'occasion d'un fait précis, montrer à toute la réaction, dans un meeting ou un cortège, que toute la démocratie est unie, la Ligue doit accepter la collaboration de groupements voisins :

C'est à elle, le plus souvent, qu'il appartient de prendre l'initiative de les couvrir et de les réunir.

Mais ces circonstances ne sont pas fréquentes, et encore est-il bon que les représentants des associations participantes se concertent pour fixer chaque fois, d'un commun accord, ce qui doit être dit, ce qui doit être fait, et surtout ce qui doit être évité. Il ne faut pas que de ces rencontres, un seul groupement sorte diminué ou gêné dans son action ultérieure.

Encore une fois : prenons garde !

Et maintenant, les autres

Après l'acquiescement de Judet, voici ce que M. PAGNOT écrit dans la Tribune de Nantes (14 juillet) :

La vérité est en marche, mais la démocratie commettrait un crime si elle oubliait que d'autres erreurs judiciaires doivent être au plus tôt réparées, si elle ne s'attachait pas à la revision des procès Malvy et Caillaux et si elle ne joignait pas son ardente clameur à la voix puissante de la Ligue des Droits de l'Homme pour demander que les portes du bagne s'ouvrent devant Goldsky.

Nous demandons, en effet, à toutes nos Sections de ne jamais oublier, dans leurs manifestations, Malvy et Caillaux et celui qui va entrer dans sa septième année de travaux forcés, étant innocent, Goldsky. Que pas une réunion publique ne soit donnée par une Section de la Ligue sans qu'on y relate le martyre de Goldsky et sans qu'on n'y demande sa libération.

BULLETIN

DE LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

LE CONGRÈS DE FRIBOURG

Le Congrès démocratique international s'est réuni, à Fribourg-en-Brigau (Allemagne), sur l'initiative de notre collègue, M. Marc SANGNIER et de ses amis de la Jeune République, le 4 août et les jours suivants. Le Comité Central de la Ligue française y avait délégué deux de ses membres, MM. Ferdinand BUISSON et Théodore RUYSEN.

Tous ceux de nos amis qui ont pris part aux travaux du Congrès sont unanimes à déclarer qu'il fut des plus émouvants : plus de 600 congressistes, venus de France, d'Allemagne et d'ailleurs, s'y sont rencontrés ; des milliers d'auditeurs ont assisté aux réunions générales ; la plus cordiale sympathie n'a cessé de se manifester entre les délégués des différentes nations.

Nos lecteurs ont pu lire les larges comptes rendus dont les travaux du Congrès ont fait l'objet dans la presse. Nous avons plaisir à glaner à leur intention quelques nouveaux échos notés dans les journaux parisiens.

Voici, tout d'abord, l'opinion de l'Œuvre (9 août), sur la portée générale de la manifestation :

Le choix comme siège d'un Congrès, d'origine française de la capitale de l'Etat de Bade, si voisine de la Ruhr, est, dans les circonstances actuelles, significatif. Ce qui ne l'est pas moins, c'est que cent trente-deux Français ont adhéré à cette manifestation et que cent vingt-cinq de nos compatriotes ont fait le voyage pour affirmer par leur présence que l'amélioration des relations entre la France et l'Allemagne est le problème essentiel de l'heure actuelle.

Ils appartiennent, ces Français, à tous les milieux ; ils viennent de tous les départements, des Ardennes et de la Charente, de la Provence et de la Bretagne. Instituteurs, médecins, étudiants, prêtres catholiques, commerçants, ils ont voulu faire à l'égard de l'Allemagne républicaine, démocratique et pacifique, un geste d'apaisement sincère et de loyale compréhension. Le retentissement de ce geste est dès à présent considérable. Trois cents Allemands, appartenant à toutes les organisations démocratiques et catholiques libérales du Reich, ont adhéré au Congrès.

Au total, 600 délégués, représentant dix-sept nations...

La tenue du Congrès fut excellente. Cependant, les questions les plus délicates de l'heure présente, celles qui le plus aisément mettent en opposition Allemands et Français, y furent traitées avec toute la précision désirable.

Voici ce qu'écrivit, à ce sujet, le Quotidien (12 août) :

Le mot d'ordre de ce Congrès, d'une admirable tenue morale, semble bien être : sincérité. Comment, entre Français et Allemands sincères, ne pas parler des réparations et de la question de la Ruhr ?

Sur les réparations, l'accord s'est fait rapidement. Personne ici n'en conteste la nécessité morale. Mais, du côté allemand, une opinion, qui paraît unanime, se prononce avec énergie contre la méthode de contrainte adoptée par la France et la Belgique, pour en obtenir le paiement. D'ailleurs, la plupart des congressistes français semblent, sur ce point, d'accord avec leurs collègues allemands. Ils ont toutefois insisté pour le retrait d'une proposition allemande inacceptable même pour les adversaires français de l'occupation, et l'accord s'est établi sur un projet de résolution qui, s'abstenant de toute critique, demande simplement :

1° L'abandon des mesures de contrainte, source de méfiance et de conflits nouveaux ;

2° L'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations ;

3° Le transfert à celle-ci du problème des réparations ;

4° La réduction des occupations récentes de territoire dès que l'Allemagne aura fourni des garanties pour l'exécution de ses obligations.

Au sujet de la Ruhr, des bruits fâcheux couraient dans les couloirs. On signalait, à la charge des autorités d'occupation, des rigueurs injustifiées. Un délégué français a demandé qu'on s'expliquât. Les démocrates de France se doivent de ne pas craindre la lumière.

Il a donc invité les délégués à faire connaître les faits de la réalité desquels ils pourraient se porter garants, en les mettant en garde contre la facilité avec laquelle s'accréditent les légendes dramatiques dans un public dont la nervosité n'est que trop explicable.

Au total, aucun fait d'arbitraire grave n'a été produit ; mais il semble bien que les expulsions dont les autorités d'occupation ont été singulièrement prodigues, ont été souvent conduites avec une hâte et un défaut de ménagements qui provoquent dans toute l'Allemagne une formidable exaspération.

Enfin, en une séance émouvante de commission, la jeunesse allemande, ardente, quelque peu mystique, a déclaré avec insistance : « Nous sommes prêts à nous dévouer au relèvement des ruines françaises ; mais, en définitive, que veut la France ? Qu'attend-elle de l'Allemagne ? »

Un délégué français, le professeur Th. Ruyssen, a répondu à cette question. Ni le gouvernement ni le peuple français ne veulent l'annexion d'aucun territoire allemand ; le retour de l'Alsace-Lorraine à la France leur suffit.

Ils ne veulent pas davantage l'anéantissement économique de l'Allemagne, qui installerait au cœur de l'Europe une nouvelle Russie.

Que veut la France ? Le relèvement de ses ruines, le paiement des réparations.

L'Allemagne peut-elle payer ? Tout est là. Certes, la détresse de certaines classes sociales est affreuse. Une institutrice, Mlle Otto, a fourni, à cet égard, des faits lamentables, et produit des photographies saisissantes ; mais ne

subsiste-t-il pas en Allemagne une richesse qui se dissimule ?

L'agriculture n'est-elle pas en pleine prospérité ? L'industrie n'est-elle pas intacte et en plein rendement ? Le gouvernement n'a-t-il pas conduit l'Allemagne à la banqueroute par sa faiblesse à l'égard des contribuables et par sa folle politique financière ?

On pouvait craindre que les nationalistes allemands n'essayassent de troubler les congressistes. N'avaient-ils pas, en effet, formulé, dans leurs journaux, des menaces non déguisées ? Ils se tinrent cois et firent bien.

Une interview de M. Georges HOOG, publiée dans l'Ere Nouvelle (12 août), donne, à ce propos, d'intéressants détails.

« Il n'y eut donc pas d'incident ? » demande à M. Hoog le correspondant de l'Ere Nouvelle.

Aucun. Nos séances de travail, qui groupèrent toujours 6 à 700 congressistes, furent parfois animées. Mais une atmosphère de parfaite cordialité et un vif désir d'entente ne cessa jamais d'y régner ; aussi bien les résolutions en ce qui concerne les réparations, les occupations militaires, le rôle de la Société des Nations dans les difficultés actuelles, furent-elles toujours adoptées à la quasi-unanimité. M. Th. Ruysen, en particulier, prit à leur rédaction une part très active.

Mais, à côté de ces séances de travail, eurent lieu, chaque soir, des réunions générales qui groupèrent 1.500 à 2.000 auditeurs ; l'une d'elles fut particulièrement émoionnante, c'est celle où une pacifiste allemande, Mme Briefs, demanda aux femmes d'Allemagne, afin d'abolir la haine entre les deux peuples, de faire, en faveur des réparations, le geste que leur commandait leur cœur affamé de paix. Et l'on put voir plusieurs de ces femmes venir déposer, sur le bureau du Congrès, d'humbles bagues, bracelets, montres et bijoux qu'elles sacrifiaient à la cause des réparations.

De son côté, toute une jeunesse allemande, également passionnée pour la Paix, projeta d'organiser des équipes pour la reconstruction des régions dévastées.

Mais le point culminant du Congrès fut, certes, la grande réunion de clôture qui groupa, dans l'immense salle municipale des Fêtes, 7 à 8.000 auditeurs. Insistons sur ce fait que la réunion était absolument publique : aussi les pessimistes redoutaient-ils quelque incident ; il ne s'en produisit aucun.

Une heureuse exception doit être faite, cependant, pour un « incident révélateur » des sentiments de la jeunesse allemande et que notre collègue, M. PRUDHOMMEAUX, président de notre Section de Versailles, relate en ces termes dans l'Œuvre.

Un comité d'hommes graves et... timides — MM. Ferdinand Buisson, Marc Sangnier, Théodore Ruysen, J. Prudhommeaux, du côté français ; le docteur Quidde, ancien député à l'Assemblée de Weimar et ancien vice-président du Parlement bavarois, Joos, député au Reichstag, le professeur et économiste bien connu von Schultze-Gaevernitz, pour les Allemands, avait été chargé de rédiger sur la Ruhr et les réparations une résolution capable de rallier l'unanimité du Congrès.

Cette résolution a été adoptée en séance plénière. Mais elle a failli échouer au port parce que les jeunes Allemands ont jugé qu'elle manquait de nerf et qu'elle n'af-

firmait pas avec assez de vigueur les responsabilités de l'Allemagne, les fautes de ses gouvernants et les légitimes exigences de la France. On a eu beaucoup de peine à calmer leur ardeur généreuse...

En vérité, une nouvelle et jeune Allemagne se lève dont il sera intéressant, dans les années qui vont suivre, d'observer de près l'évolution.

Notre collègue M. Théodore RUYSEN, à l'issue du Congrès, a donné ses impressions au Quotidien : « Dans l'abîme allemand, demande-t-il, aperçoit-on quelques lueurs ? »

Et voici ce qu'il répond :

Où va-t-on ? Au fond de quel sombre abîme va s'écrouler l'Allemagne, colosse à la fois exsangue et hypertrophié ?

Le maître de demain sera-t-il le bolchevisme, ainsi que le font redouter les derniers succès électoraux des communistes ?

Sera-ce la réaction nationaliste ? Se produira-t-il quelque horrible combinaison de bolchevisme et de fascisme ?

On ne sait ; personne ne prévoit rien ; les hommes manquent, les idées aussi. Une sorte de stupeur fataliste déprime les intelligences et paralyse les volontés.

Et cependant, le Congrès démocratique de Fribourg témoigne que des forces nouvelles cherchent encore à sauver ce qui peut être soustrait à la catastrophe.

Cette « Jeune Allemagne », dont les représentants dominaient au Congrès, cette génération, dont les chefs n'ont pas 25 ans, et dont les militants sont parfois des enfants de 18 ans, cherche avec un ardeur passionnée le salut hors des voies traditionnelles.

Elle ne veut avoir affaire avec aucun des partis du passé, même avec les plus modernes, les plus avancés. C'est même en dehors de toute politique qu'elle voudrait découvrir des formules nouvelles d'action.

Ce qu'elle veut plutôt, c'est la réforme morale des caractères ; elle prêche la simplicité, la discipline des mœurs, la vie rude des « Wandervogel », allant de ville en ville, en sandales, jambes nues, vêtus de grossières vareuses de toile et la guitare au dos ; elle oppose à ceux qui plient en gémissant sous le fardeau démesuré de la vie chère, l'appel à l'effort personnel, l'ascétisme, l'esprit de sacrifice.

Elle fait aussi appel, cette jeunesse, à la fraternité des peuples, et, parmi les peuples, c'est vers la France qu'elle se tourne dans une sorte d'angoisse passionnée.

En dépit des erreurs d'une politique de force qu'elle déteste et qu'elle n'arrive pas à comprendre, son espérance se tourne encore vers notre peuple, qu'elle se refuse à croire tout entier unanime derrière les armées d'occupation de la Ruhr.

« Qu'attendez-vous de nous ? » répétaient, en termes touchants, ces jeunes gens à leurs camarades français ; et ils s'offraient à venir, de leurs mains, relever nos ruines, tandis que de jeunes femmes offraient leurs derniers bijoux et organisaient des collectes pour contribuer, humble et puissant symbole, à la restauration de nos régions dévastées.

Cette jeune Allemagne arrivera-t-elle à entraîner l'autre, celle qui rêve de revanche, celle qui exploite, avec une infernale âpreté, la détresse commune ?

Je ne sais, mais il serait insensé de méconnaître ces bonnes volontés et cruel de ne pas les soutenir dans leur effort désespéré vers la réconciliation des peuples.

L'AFFAIRE GOLDSKY

Un communiqué

On sait les efforts tenaces de la Ligue des Droits de l'Homme en faveur de Goldsky.

Par une campagne de tracts, de brochures, de réunions publiques elle a entrepris de démontrer que l'accusation était vide, et le condamné, innocent.

A plusieurs reprises, elle est intervenue auprès du ministre de la Justice, lui demandant au nom de la loi sur l'amnistie, de transmettre le dossier à la Cour d'appel, aux fins de révision. Sous des prétextes divers, le ministre ajournait toute décision.

Fatiguée de ces remises, elle en a appelé au président du Conseil. Il y a quelques semaines, M. Poincaré recevait MM. Aulard, Victor Basch, Mme Méneard-Dorian, M. Henri Guernut, qui, en l'absence de M. Ferdinand Buisson, faisaient près de lui une démarche suprême.

Le Bureau de la Ligue avait emporté de l'entretien l'impression que la décision était prochaine et qu'elle serait celle qui commandait la justice.

La décision fut prochaine, en effet ; mais elle fut, pour l'instant, une fin de non-recevoir.

Obéissant à des considérations de politique et d'opportunité, un conseil de cabinet a décidé de ne pas transmettre le dossier en ce moment.

La Ligue des Droits de l'Homme ne veut rien connaître de cette opportunité et de cette politique.

A ses yeux, il est toujours opportun d'être juste. Toute politique est condamnable qui maintient au bain un innocent.

Le Comité Central de la Ligue des Droits de l'Homme renouvelle à Goldsky l'assurance de sa sympathie et d'un dévouement que rien ne fera faiblir. Il lui demande de garder intact son courage et d'avoir confiance.

Des ministres de la Guerre successifs ont affirmé la culpabilité de Dreyfus ; des gouvernements successifs ont refusé la révision ; Dreyfus était innocent et il est réhabilité.

Si l'intervention directe auprès du Gouvernement n'a pas abouti, la Ligue connaît d'autres méthodes dont le passé a démontré la force efficace.

Par la faute du Gouvernement, il y a désormais une affaire Goldsky.

(24 août 1923.)

Bulletin du Comité Goldsky

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs l'apparition du *Bulletin du Comité pour la révision du procès Jean Goldsky*, publié sous la direction de notre collègue, M. E. Massonneau, président de notre Section du XIX^e arrondissement (Combat-Villette-Pont-deFlandre).

Le premier numéro, daté du mois d'août, contient une étude de notre collègue, M. Emile KAHN, membre du Comité Central : *Il faut réviser le procès Jean Goldsky* ; des articles de MM. Pierre LEWEL, Marc NEZ, Ed. MASSONNEAU et de nombreuses notes du plus vif intérêt.

Il est envoyé gratuitement sur simple demande adressée à M. Massonneau, 56, avenue Jean-Jaurès, Paris.

NOTRE ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE

La Ligue et les Cahiers possèdent désormais leur adresse télégraphique spéciale :

DROITHOM - PARIS

Nous prions nos sections de vouloir bien la noter.

L'AFFAIRE DANVAL

Les *Cahiers* rappelaient récemment les longs efforts de la Ligue en faveur de M. Danval, condamné aux travaux forcés à perpétuité en 1878, sous l'inculpation d'avoir empoisonné sa femme. (Voir *Cahiers* 1922, p. 602 et 1923, p. 159).

Nous informions nos collègues qu'une Commission allait être nommée « en vue de rechercher si, eu égard aux découvertes scientifiques qui auraient été faites récemment, les conclusions formulées dans les rapports d'expertises auxquelles a donné lieu, en 1878, l'information suivie contre Danval, doivent être tenues pour exactes ou considérées comme entachées d'erreur, soit au point de vue médical, soit au point de vue chimique ou toxicologique ».

La Commission comprenait cinq experts : MM. Gabriel Bertrand, de l'Institut, professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Paris ; le docteur Paul Carnot, membre de l'Académie de Médecine, professeur de thérapeutique à la Faculté ; Guerbet, professeur de toxicologie, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu, et les docteurs Ribierre et Paul, experts près le tribunal de la Seine.

Le rapport, déposé le 1^{er} août par les experts, critique tout d'abord les méthodes employées en 1878. Il établit ensuite que la présence de l'arsenic constatée à l'autopsie de Mme Danval est un phénomène naturel.



L'autopsie n'avait découvert aucune lésion apparente des organes si ce n'est des reins. La recherche de l'arsenic fut pratiquée suivant une méthode donnée par l'Académie des Sciences et qui datait de 1841 !...

La dose totale d'arsenic trouvée fut inférieure à 1 milligramme. Cette découverte suffit à faire condamner le pharmacien.

On a prouvé depuis lors que les réactifs qui servaient à cette époque à détruire les organes soumis à l'analyse — acide sulfurique et azotique extraits de matières premières impures — contenaient eux-mêmes des traces d'arsenic que l'on devait naturellement retrouver dans les résultats de l'analyse.

D'autre part, en 1903, le professeur Bertrand découvrait qu'il pouvait exister des traces d'arsenic non toxiques, mais dosables, chez les animaux et chez les végétaux.

On crut, d'abord, que cet arsenic provenait de corps étrangers : par exemple, les fumées des usines, qui en contiennent une certaine quantité.

Mais, plus récemment encore, le professeur Bertrand trouvait que l'arsenic existe à l'état normal dans l'organisme vivant. Il rencontra même, au cours de ses nombreuses recherches, un animal de la race ovine, qui, ayant vécu au grand air, dans une île du Pacifique, révélait dans ses organes plus de 2 milligrammes d'arsenic.

Ces faits ont permis à la Commission des experts de remettre un rapport favorable à la demande de M. Danval.

La Cour de Cassation vient, en conséquence, de recevoir le pourvoi en révision introduit par M. Danval et appuyé par la Ligue des Droits de l'Homme.

Après vingt et un ans de baigne, M. Danval, grâce à la Ligue, avait été libéré en 1902. Vingt nouvelles années d'efforts auront donc été nécessaires pour obtenir une révision que la Ligue, depuis vingt ans, n'a pas cessé de réclamer.

Quel Victor Hugo de l'avenir coulera dans un verbe d'acier l'héroïsme de ce vieillard qui, durant près d'un demi-siècle, fort de son droit, soutint, contre les juges officiels et contre une science mal informée, le dur combat de la justice et de la vérité !

L'AFFAIRE MALVY

La manifestation de Cahors

On sait que M. Malvy, condamné par la Haute Cour à 5 ans de bannissement le 6 août 1918, arrivait tout récemment au terme de son exil. A l'occasion de son retour en France, une grande manifestation a été organisée à Cahors sous le patronage de la Ligue des Droits de l'Homme et la présidence de M. Ferdinand Buisson.

Plus de quatre mille citoyens y assistaient. M. Ferdinand Buisson ouvre la séance :

« Cette manifestation, dit-il, a été placée avec raison sous les auspices de la Ligue des Droits de l'Homme. Car vous avez voulu faire ici l'union de tous les partis républicains. »

Il présente ensuite les excuses de MM. Painlevé, Auriol, Jouinot-Gambetta, François-Albert, Moutet et donne lecture des lettres par lesquelles ils expriment à M. Malvy leurs sentiments d'estime.

Puis il passe en revue les attendus du jugement qui frappa M. Malvy :

« L'iniquité suprême, s'écrie-t-il, fut de créer de nouveaux textes pour permettre une injuste condamnation. Cela ne s'était jamais vu ! »

« La Ligue essaie aujourd'hui de faire entendre raison à ceux qui s'obstinent à prétendre que l'ancien ministre de l'Intérieur a méconnu et trahi les devoirs de sa charge et les intérêts de son pays. Il y a cinq ans que nous disons que cette procédure a consacré une iniquité. Il faut croire que cette protestation, dont vous trouverez le développement dans l'excellent livre de M. François-Albert, sur le *Procès Malvy*, n'était pas si folle puisque, depuis cinq ans, on ne nous a poursuivi ni les uns, ni les autres, pour cette bonne raison que nous ne demandons et ne demanderons jamais autre chose que le respect de la loi.

« Nous espérons arriver à faire disparaître une erreur judiciaire de plus, et c'est pour cela qu'à votre appel j'ai répondu : « Présent ! »

L'assemblée unanime, applaudit notre président.

MM. Miquel, conseiller général ; Durafour, député de la Loire ; Jouxhau, secrétaire général de la C.G.T., saluent, en M. Malvy, le vaillant républicain.

M. Malvy prend ensuite la parole.

Il rappelle sa politique républicaine qui lui valut les haines de la réaction.

Puis, il s'explique sur les deux accusations portées contre lui par M. Léon Daudet : 1° d'avoir livré aux Allemands le plan de l'offensive du Chemin des Dames ; 2° d'avoir organisé les mutineries militaires.

« En ce qui concerne l'offensive du Chemin des Dames, je veux, cette fois, être net, déclare M. Malvy. Oui, les Allemands ont eu connaissance de notre plan d'attaque. Comment ? Simplement parce qu'ils l'avaient trouvé sur le corps d'un officier tué dans une embuscade, quelques jours avant l'offensive.

« Or, le haut commandement, qui savait que l'ennemi avait en mains le plan d'attaque, ne changea rien à son premier dispositif. »

Au sujet des mutineries que des agents de la Sûreté Générale auraient organisées, M. Malvy fait simplement observer que ces agents étaient à la disposition du généralissime depuis la bataille de la Marne.

Il revendique ensuite l'honneur d'avoir supprimé le carnet B. Il précise que les relations qu'il eut à certain moment avec Almeyreda n'engageaient pas lui seul, mais le Gouvernement tout entier. Il jure qu'il n'a jamais connu Mata Hari.

« Acquitté pour actes de trahison, dit-il, on a trouvé contre moi, au dernier moment, le crime de forfaiture. C'est à mes juges qu'il s'appliquera un jour. Le traître, ce n'est pas moi, c'est Daudet.

« Oui, je prouverai que Daudet est un traître. Je dirai que le colonel Goubet, chef du Bureau des ren-

seignements au ministère de la Guerre, a solennellement déclaré que, s'il n'avait tenu qu'à lui, Daudet aurait été arrêté pour infraction à la loi de 1886. »

M. Malvy termine son discours, fréquemment applaudi, par un vibrant appel à l'union des républicains.

« Certes, la lutte sera dure et âpre, mais contre toutes les forces de guerre, d'oppression, contre tous les privilèges, les appétits et les égoïsmes, les républicains sauront s'unir pour sauver la France de la ruine et faire enfin de cette sorte de caricature de République que nous subissons aujourd'hui, la République du peuple, fondée sur la justice, la liberté, l'égalité et la paix. »

Une brochure de la Ligue

A l'heure où M. Malvy rentre en France et reçoit des groupements républicains, les plus chaleureuses marques de sympathie, la brochure éditée par la Ligue des Droits de l'Homme sur *l'Affaire Malvy* prend un renouveau d'intérêt.

M. François-Albert, agrégé de l'Université et sénateur de la Vienne, y expose, avec objectivité et précision, tout le procès. Complot contre la défense nationale ; complaisance pour les militants d'extrême-gauche ; griefs particuliers (affaires Almeyreda, Lipscher, etc...) ; entraves à l'action des lois (carnet B) ; « politique personnelle » ; tous les chefs d'accusation y sont scrupuleusement analysés, critiqués, réfutés.

Devant le néant de l'accusation, on ne peut comprendre par quelle aberration, M. Malvy a été déclaré coupable et condamné à l'exil.

Nous engageons vivement nos amis à répandre autour d'eux cette intéressante brochure : c'est une nécessaire mise au point qu'apprécieront tous ceux qui placent au-dessus des questions de parti, la cause de la justice et de la vérité.

En vente au siège de la Ligue des Droits de l'Homme, 10, rue de l'Université, Paris (VII^e) : 1 franc.

A NOS SECTIONS

Aux Sections des Régions libérées

M. Levasseur, député, a déposé une proposition de loi qui autoriserait le rempli des dommages de guerre dans la banlieue de Paris.

Nous prions nos Sections, particulièrement celles des Régions Libérées, de mettre cette question à l'ordre du jour de leurs délibérations et de nous envoyer sur ce projet leur avis motivé.

Une enquête dans les Régions libérées

Le Comité Central se propose de dresser avant la rentrée des Chambres le cahier des doléances des sinistrés. La Ligue s'est émue de constater que la loi du 17 avril 1919 n'a pas produit les heureux résultats qu'on en attendait. Par voie de décrets, de circulaires et de lois, la charte des sinistrés a été peu à peu modifiée dans des conditions telles que la réparation intégrale des dommages qui avait été promise n'a pas été effectuée.

Pour présenter au gouvernement leurs revendications, nous prions toutes les Sections du Nord et de l'Est de nous indiquer avant le 1^{er} octobre chacun des points sur lesquels les droits des sinistrés semblent avoir été violés et de nous faire connaître également leurs doléances en ce qui concerne les mesures qui ont été appliquées ou annoncées sans être prises.

Nous attendons de leur part des rapports précis et documentés terminés par des vœux ou des résolutions.

Pour la commodité du travail de classement de ces rapports nous prions nos collègues de vouloir bien consacrer un rapport différent à chaque question et de n'écrire que sur un côté de la feuille.

LIGUE INTERNATIONALE

Ligue Allemande

L'admission de l'Allemagne à la S. D. N.

Le 17 juillet 1923, les auditeurs du meeting organisé par la Ligue allemande ont adopté, par 1.000 voix contre 10, l'ordre du jour suivant, qui a été transmis au chancelier du Reich et au ministre des Affaires étrangères allemand :

L'assemblée de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, réunie à la « Philharmonie », après avoir entendu les citoyens général von Demling, professeur Veit Valentin, Dr Hans Simons et général von Schoenaich, demande que le Gouvernement fasse au plus tôt la demande de l'admission de l'Allemagne à la Société des Nations.

Contre le fascisme

A la suite des agressions dont jurent l'objet nos collègues MM. Moutet, Viollette et Sanguier, nous avons reçu de la Ligue allemande la lettre qui suit :

Chers Collègues,

C'est avec une profonde indignation que nous venons d'apprendre l'agression dont ont été victimes MM. Marius Moutet, Marc Sanguier, Maurice Viollette. Veuillez avoir la bonté de dire à ces messieurs toute l'indignation que nous inspirent les violences qu'ils ont subies dans la lutte pour la cause commune.

Nous sommes persuadés que cet incident encouragera ces trois messieurs, ainsi que la Ligue française des Droits de l'Homme à continuer la lutte contre la réaction avec une énergie encore plus grande.

Dans cette conviction, nous vous serrons bien amicalement la main.

H. VON GERLACH, A. HORTEN, H. KESSLER,
Dr H. STOCKER, H. STROBEL, O. LEHMANN RUSSELDT.

Contre les sabotages

Une députation de la Ligue allemande des Droits de l'Homme, composée du conseiller d'Etat Freymuth, de MM. Hans Schwan et Otto Lehmann-Russbaldt, a saisi les membres du Reichstag de la protestation suivante :

Des mesures efficaces doivent dès aujourd'hui être prises contre le sabotage et les actes de terreur, dans une forme telle qu'il ne puisse subsister aucun doute sur la sincérité et l'unanimité de l'opinion du peuple, du Reichstag et du Gouvernement.

Il ne suffit pas que le Reichstag seul prononce une condamnation théorique. Etant donnée l'attitude d'une partie considérable de la presse et de certains membres des partis politiques, le Reichstag se doit de prendre une position définie.

1° Le Gouvernement du Reich désapprouvera avec la dernière énergie, et sans exception, toute opposition active ;

2° Il détruira la croyance que les faits de terreur et de sabotage sont des actions patriotiques et glorieuses, et s'abstiendra lui-même d'une idéologie qui tend à transformer des crimes quotidiens et perfides en cas de légitime défense, moralement autorisés ;

3° Il remettra le procès de tous les actes de violence aux tribunaux ordinaires ;

4° Il invitera les populations à coopérer de toute leur force à la lutte contre l'opposition active.

Situation Mensuelle

Sections installées

- 2 juillet 1923. — Ferrières (Loiret), président : M. BILLARD.
4 juillet 1923. — Mâcon (Saône-et-Loire), président : M. BEAU.
9 juillet 1923. — L'Hermenault-Nalliers (Vendée), président : M. ROLLAND.
9 juillet 1923. — Pellerin (Loire-Inférieure), président : M. LOUVEL.
9 juillet 1923. — Fourchambault (Nièvre), secrétaire : M. DOZE.
9 juillet 1923. — Portes-les-Valence (Drôme), président : M. COMBE.
11 juillet 1923. — Miribel (Ain), président : M. BRESSOUT.
11 juillet 1923. — Corbigny (Nièvre), président : M. GAY.
11 juillet 1923. — Vazzy (Nièvre), président : M. PRESTAT.
11 juillet 1923. — La Charité (Nièvre), secrétaire : M. BRUNER.
11 juillet 1923. — Cercy-la-Tour (Nièvre), pt : M. JAULT.
11 juillet 1923. — Jargeau (Loiret), président : M. BOULLET.
11 juillet 1923. — Saint-Denis (Seine), président : M. GROSSETÊTE.
12 juillet 1923. — Altkirch (Haut-Rhin), pt : M. HIGELIN.
15 juillet 1923. — Lumbres (Pas-de-Calais), président : M. LERICHE.
15 juillet 1923. — Dourgne (Tarn), président : M. DUFFEAUT.
19 juillet 1923. — Cepoy (Loiret), président : M. CHALOPIN.
20 juillet 1923. — Orléansville (Alger), président : M. CASAGNE.
25 juillet 1923. — Auneç (Haute-Loire), président M. PAGE.
25 juillet 1923. — Tiffet (Maroc), président : M. LAPAGE.
25 juillet 1923. — Ouezan (Maroc), président : M. VINCENT.
27 juillet 1923. — Dormans (Marne), président : M. PERCHET.

Sections dissoutes

- 1^{er} juillet 1923. — Seix (Ariège).
1^{er} juillet 1923. — Majunga (Madagascar).
1^{er} juillet 1923. — Saint-Germain-des-Fossés (Allier).
1^{er} juillet 1923. — Eysines (Gironde).
1^{er} juillet 1923. — Le Muy (Var).
25 juillet 1923. — Bezons (Seine-et-Oise).

NOS INTERVENTIONS

La spéculation en Indochine

Au cours de la guerre, par suite de la brusque hausse du riz, une grosse maison indochinoise, se trouva dans l'impossibilité d'exécuter certaines commandes. Elle réussit à obtenir un arrêté limitant l'exportation du riz. Une hausse s'ensuivit. De fructueuses licences d'exportation furent alors sollicitées et obtenues : des fortunes scandaleuses s'édifièrent.

La Ligue a protesté en ces termes :

A Monsieur le Ministre des Colonies

L'attention de la Ligue des Droits de l'Homme a été portée sur la question du contingentement du riz en Indochine et de l'attribution des licences d'exportation.

Le trafic de ces licences a donné lieu à des abus scandaleux sur lesquels nous n'insisterons pas plus puisque le régime du contingentement a été supprimé.

Mais nous pensons qu'il serait intolérable que les bénéficiaires de licences d'exportation qui les auraient négociées conservent par devers eux les sommes qu'ils ont ainsi obtenues et nous serons heureux d'apprendre, Monsieur le Ministre, qu'il vous a paru utile de provoquer des mesures législatives ou réglementaires tendant à faire payer, à titre d'impôt, l'argent ainsi abusivement gagné, soit en créant un impôt spécial, soit, pour ceux qui auraient mis à profit les licences pour exploiter réellement le riz, en les soumettant à la législation des bénéfices de guerre.

(1^{er} août 1923).

Une détention arbitraire

A Monsieur le Ministre de la Justice

Nous avons l'honneur d'appeler votre attention sur le cas de M. le Docteur Platon, de Marseille, qui a été arrêté sous l'inculpation d'avoir commis des irrégularités dans les carnets médicaux de mutilés de guerre.

Le point que nous vous signalons porte sur la prolongation de la détention préventive. Il semble que M. le Docteur Platon, professeur à l'École de médecine de Marseille, adjoint au Maire de cette ville, ne soit pas de ces inculpés pour lesquels il y ait nécessité d'appliquer l'emprisonnement préventif en vue de s'assurer de leur personne.

D'après des renseignements fournis par Mme Platon, son mari est incarcéré dans une cellule occupée par trois personnes et qui n'offre qu'un seul escabeau. Il couche sur une paille posée par terre, alors que son état de santé est précaire : réformé de guerre à 65 %, il est atteint d'une maladie des voies respiratoires et des oreilles. Il est dans l'obligation de s'appliquer quotidiennement un traitement, faute duquel sa vie est en danger. Il a demandé les médicaments nécessaires au médecin de la prison qui les lui a ordonnés, mais alléguant qu'un de ces médicaments, le léniforme, ne se trouve pas à Marseille, l'administration ne le lui a pas remis, refusant, au surplus, celui que Mme Platon a fait apporter à la prison. Ce n'est que le trente-troisième jour de sa détention, après que le Docteur Platon eut présenté une poussée grave et douloureuse d'otite, avec menace de mastoïdite, que le médicament lui a été remis.

Mme Platon ajoute que, lorsque son mari est mené au Palais de Justice, on lui met les menottes. Que penser d'un tel procédé lorsque l'art. II de la *Déclaration des Droits de l'Homme* de 1793, qu'on ne saurait trop rappeler, dit : « Tout homme étant présumé innocent, jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, « s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa « personne doit être sévèrement réprimée par la loi. »

(16 juillet 1923).

Autres Interventions

AFFAIRES ETRANGERES

Allemagne

Français prisonniers. — A la suite de l'arrestation du député Hœllein, la Ligue des Droits de l'Homme avait demandé au Gouvernement français de faire connaître les noms de nos concitoyens détenus indûment en Allemagne.

M. Poincaré vient d'informer la Ligue que quatre Français sont actuellement incarcérés dans les prisons allemandes :

M. Albert Aubert, dont les parents habitent Mulhouse, arrêté à Mannheim, le 11 juillet 1922, sous l'inculpation d'espionnage ;

M. Edmond Schuides, né à Mulhouse, interprète à la régie des Chemins de fer rhénans, à Ludwigshafen, arrêté le 15 mai dernier, à Mannheim, pour espionnage ;

M. Bergasse, interprète auprès du bureau de la place de Worms qui, s'étant rendu sans passeport en zone non occupée, fut molesté le 23 avril, par des marinières allemands, et remis par eux à la police allemande ;

M. Joseph Lang, employé dans les services de la Ruhr, arrêté à Elberfeld, sur la dénonciation d'un indicateur allemand.

Le Gouvernement français a réclamé, sous peine de représailles, l'élargissement immédiat de MM. Aubert et Schuides. Il a prescrit une enquête sur les cas de MM. Bergasse et Lang, en invitant le général

Degoutte à lui communiquer d'urgence les renseignements qu'il posséderait sur les circonstances de leur arrestation.

Nous avons demandé à la Ligue allemande d'intervenir, de son côté, auprès du Gouvernement du Reich,

FINANCES

Droits des fonctionnaires

Dessannes (Mme). — Mme Dessannes, institutrice en retraite depuis le 1^{er} mars 1922, ne pouvait obtenir le paiement de sa pension, son livret n'étant pas en règle.

Elle obtient satisfaction.

Impositions

Malfondet (Jean-François). — Cultivateur à Buchelay (Seine-et-Oise), M. Malfondet avait fait en vain plusieurs réclamations en vue d'obtenir un dégrèvement d'impôts sur une bâtisse démolie en 1918.

Satisfaction lui est accordée.

GUERRE

Droits des Militaires

Proust (Capitaine). — Nos lecteurs n'ont pas oublié nos nombreuses interventions en faveur du capitaine Proust, victime de la justice militaire.

A la suite d'une accusation erronée, il avait été, tout d'abord, condamné, puis acquitté, par le Conseil de Guerre de Lyon.

On se rappelle qu'il affirmait que, dans la première instruction, celle qui aboutit à la condamnation, des fautes graves avaient été commises ; qu'il avait déposé une plainte contre les instructeurs et qu'en réponse à cette plainte, le ministre lui avait fait tenir un ordre d'embarquement pour Beyrouth.

Nous avons obtenu, en premier lieu, son maintien en France (voir pp. 45 et 164).

Le 10 avril, nous intervenions à nouveau pour demander réparation du préjudice subi. Nous sollicitons le paiement d'une indemnité et une promotion dans la Légion d'honneur due au capitaine Proust, en raison de ses 28 années de service actif.

A la suite de notre intervention, le capitaine Proust a été inscrit au tableau de concours pour la Légion d'honneur ; une somme de 1.200 francs lui a été offerte à titre d'indemnité.

Ce chiffre nous ayant paru insuffisant, nous sommes intervenus à nouveau en ces termes :

Cette indemnité est inférieure au préjudice subi. L'intéressé vous a demandé de consentir à une évaluation par expert. Nous croyons devoir appeler votre attention sur cette considération qu'une telle façon de procéder serait manifestement la plus conforme à la règle de justice qui veut que la réparation d'un dommage soit égale au montant de ce dommage.

NOS SOUSCRIPTIONS

Pour les victimes de l'injustice

Du 1^{er} au 31 juillet 1923

MM. Sarrazin, à Mortman : 15 ; Loyal, à Paris : 50 ; Sée à La Garenne : 10 ; Anchovey, à Nice : 10 ; El Hoch Benbank, à Méhaoui : 10 ; Lagrenade, à Cotonou : 4 ; Le Bijoutier, à Sissoko : 5 ; Aubry, à Halton : 1,50 ; Dorléans, à Rabat : 2 ; Beauval à Montdidier : 3 ; Leconte, à Sapandi : 6 ; Joly, à Lens : 10 ; Gigot, à Gonesse : 50 ; Sections de Souzac : 15,25 ; Trinité : 2 ; Bois-Colombes : 58,15 ; Brest : 5,50.

Pour la propagande républicaine

Du 1^{er} au 31 juillet 1923

MM. Gallet, à Saint-Ouen du Breuil : 2 ; Sée, à La Garenne : 10 ; Chanoiseau, à Recluse : 4 ; L. Rosenthal, à Paris : 1,500 ; Le Bijoutier, à Sissoko : 5 ; Dorléans, à Rabat : 2 ; V. Joly, à Lens : 10.
Sections de Souzac : 15,25 ; Trinité : 2 ; Bois-Colombes : 58 ; Nouméa : 18.

ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS

Aisne

29 juillet. — Congrès fédéral. M. Marc Rucart, secrétaire de la Fédération, expose la question des *libertés des fonctionnaires*. Il rappelle leur situation présente qui se résume en ces trois mots : méfiance, arbitraire, oppression et fait connaître de nombreux cas pris dans les diverses administrations. Puis, il oppose les principes du gouvernement et ceux de la Ligue en cette matière. Le Congrès, faisant exception des fonctionnaires de l'ordre politique et des fonctionnaires d'autorité, déclare que tout fonctionnaire a le droit d'appartenir à un parti politique et en dehors de sa fonction, d'exercer toute propagande qui ne constitue point une provocation à des actes interdits par la loi. Il s'élève contre l'usage des circulaires confidentielles et d'observations à caractère privé dit « paternal » qui compromettent, déforment ou détruisent l'application des procédés et moyens administratifs ordinaires et réguliers dans les rapports entre les autorités et les agents publics. Il dénonce comme contraire aux principes de justice le caractère d'opportunité que revêtent la plupart des enquêtes et des sanctions. Il s'élève contre le rôle imposé aux chefs de service chargés d'enquêtes qui ne portent pas sur les attributions administratives de leurs subordonnés et invités à exercer des pressions morales qui vont jusqu'à envisager des sanctions, sans que l'autorité supérieure en encoure la responsabilité. Il s'élève également contre la mise en surveillance politique des administrations publiques par l'autorité préfectorale.

En cas de conflit entre les droits civils et le devoir professionnel, le Congrès estime que la décision doit appartenir, s'il s'agit d'un délit de droit commun, aux tribunaux de droit commun ; s'il s'agit d'un manquement professionnel, à des tribunaux administratifs, sans participation aux jugements des autorités ayant provoqué, instruit ou dirigé la poursuite.

Il revendique, pour tous les fonctionnaires qui ne sont pas des fonctionnaires d'autorité, l'application intégrale des libertés proclamées par la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen*.

Aube

1^{er} juillet. — Premier Congrès fédéral des Sections de l'Aube. Le Congrès demande la liberté d'opinion pour les fonctionnaires, la discussion du rapport Clemenceau sur les garanties de la liberté individuelle et la répression du fascisme. Au meeting qui suit le Congrès, MM. Roche et Emile Kahn, membre du Comité Central, prennent la parole. A l'issue de ces conférences, les auditeurs s'associent aux campagnes de la Ligue pour la liberté individuelle et la liberté d'opinion et contre la désastreuse politique de la Ruhr ; ils comptent sur l'union de tous les démocrates pour imposer à l'*Action Française* le respect de la République.

Gher

29 juillet. — La Fédération s'associe à l'action du Comité Central tendant à obtenir le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

29 juillet. — Après avoir pris connaissance : 1^o des accusations de fraudes graves envers le fisc, portées par le journal *Le Quotidien* contre M. François Arago, député des Alpes-Maritimes, vice-président de la Chambre des députés, ministre plénipotentiaire ; 2^o de la défense opposée par M. Arago dans l'interview par lui donnée au journal *L'Éclair* ; 3^o des nouvelles précisions apportées par le journal *Le Quotidien* tendant à prouver l'existence de la fraude, la Fédération demande que la lumière la plus complète soit faite sur ces faits. Estimant qu'il y a là une œuvre de salubrité et de justice à accomplir, soit en frappant un coupable qui le serait, d'ailleurs, d'autant plus que sa situation sociale et politique lui fait un impérieux devoir de donner l'exemple de l'honnêteté et du respect de la loi, soit en sanctionnant comme elle le mériterait l'attitude du journal *Le Quotidien*, si ces accusations étaient démontrées fausses et portées de mauvaise foi.

Seine

La Fédération affirme une fois de plus son attachement au principe sacré du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce principe, elle proteste contre toute occupation par les puissances alliées d'une partie quelconque du territoire allemand, occupation qui, en se prolongeant, n'a d'autre effet que de créer en Allemagne, dans

toutes les classes sociales, un état d'esprit général de haine patriotique contre les occupants et d'entrefermement en Europe, en pleine paix, un état de guerre permanent. Elle proclame le droit légitime de la France aux réparations de ses dommages de guerre par l'Allemagne ; mais elle affirme sa conviction que le problème des réparations ne peut être résolu qu'internationalement par la Société des Nations et en tenant compte de la nécessité de rétablir d'urgence un équilibre économique entre toutes les nations ainsi que la reprise de la vie normale à l'intérieur de chaque Etat. Elle estime enfin que la France issue de 1789 doit donner au monde un bel exemple de sa volonté pacificatrice et de sa fidélité à ses principes révolutionnaires en demandant l'admission sans réserve de l'Allemagne et de la Russie dans la Société des Nations.

ACTIVITÉ DES SECTIONS

Alger (Alger)

22 juillet. — Le Comité de la Section, considérant que la santé publique n'est nullement protégée par les règlements sur la police des mœurs, de l'avis même de tous les ministres chargés de les appliquer, demande la suppression desdits règlements.

Bordeaux (Gironde)

26 juillet. — La Section adopte à l'unanimité l'ordre du jour voté par le Comité Central demandant le transfert au Panthéon des cendres de Jean Jaurès.

Cahors

12 août. — Le retour de M. Malvy donne lieu, à Cahors, à une imposante manifestation. M. Buisson, président de la Ligue, est au fauteuil présidentiel. Il donne lecture d'une lettre de M. Painlevé, retenu à Paris et rappelle dans un discours très applaudi, les mensonges de l'*Action Française* et la campagne de la Ligue en faveur de M. Malvy. MM. Miquel, Durafour et Jouhaux prennent successivement la parole. M. Malvy remercie les organisateurs de cette belle réunion : « Le procès que l'on m'a fait, dit-il, a permis de mettre en lumière tous mes actes et, de toutes les accusations portées contre moi, je suis fier qu'il ne reste rien. » Il invite les républicains à l'union « pour sauver la France de la ruine et faire enfin de cette sorte de caricature de république que nous subissons aujourd'hui, la république du peuple fondée sur la justice, la liberté, l'humanité et la paix. » Quatre mille auditeurs acclament l'ancien président du Conseil.

Céret (Pyrénées-Orientales)

30 juillet. — A la suite d'une conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central sur le but et le rôle de la Ligue, la Section proteste contre le retour des congrégations et contre les atteintes à la liberté individuelle. Elle demande la liberté d'opinion des fonctionnaires, l'école gratuite à tous les degrés. Elle émet le vœu que les conflits entre les peuples soient obligatoirement soumis à l'arbitrage de la Société des Nations. Elle exprime au président et aux membres du Comité Central son attachement et sa volonté de lutter pour la sauvegarde des principes de 89.

Champagnol (Jura)

25 juillet. — La Section proteste : 1^o contre les agissements des « Camelots du Roy » et contre la complaisance des pouvoirs publics à leur égard ; 2^o contre les tentatives de sabotage publics à leur égard et contre le retour des congrégations. Elle demande : 1^o la liberté d'opinion des fonctionnaires ; 2^o le droit syndical pour les travailleurs de l'Etat ; 3^o la réparation des injustices commises par les conseils de guerre ; 4^o l'amnistie pour tous les condamnés militaires ; 5^o l'application stricte de l'impôt sur le revenu et la poursuite des fraudeurs, quelle que soit leur situation politique.

Charleville (Ardennes)

29 juillet. — La Section demande l'intervention du Comité Central : 1^o pour faire écarter la proposition Levasseur ; 2^o pour que le système arbitraire des paiements en obligations soient abandonné au moins pour les petits sinistrés. Elle affirme une fois de plus le droit de la France aux réparations et le devoir pour l'Allemagne de réparer. Elle admet le recours à la contrainte par la Société des Nations, lorsque tous les moyens de persuasion sont épuisés ; elle regrette que le Gouvernement français n'ait pas porté la juste cause de la France devant

le tribunal de la Société des Nations ; elle constate que l'occupation de la Ruhr renforce, en Allemagne et en France, l'esprit de guerre et paralyse l'action des forces de démocratie et de paix ; qu'elle contrarie la restauration des régions dévastées, en aggravant la ruine de l'Etat allemand ; elle émet le vœu que l'arbitrage de la Société des Nations assure sans injustice violence les légitimes réparations. Elle regrette les défaillances des républicains égarés dans le Bloc national ; elle convie les démocrates à s'unir pour lutter contre la réaction et faire passer dans les institutions les principes de liberté et de justice sociale. Elle approuve le Comité Central d'avoir demandé le transfert au Panthéon des cendres de Jaurès. Elle demande l'intervention du Comité en faveur du réfugié politique italien Novarèse.

Châteauneuf-sur-Charente (Charente)

18 juillet. — La Section proteste : 1° contre les attentats des « camelots du roi » et contre l'inertie gouvernementale qui semble les encourager ; 2° contre les persécutions dont sont victimes certains fonctionnaires républicains et notamment les instituteurs ; 3° contre l'attitude réactionnaire du Gouvernement. Elle demande que la justice soit égale pour tous les citoyens quelles que soient leurs opinions.

Divonne (Ain)

7 août. — Les citoyens de Divonne, après avoir entendu l'exposé du citoyen Emile Kahr, membre du Comité Central, sur *Le fascisme en France*, protestent contre les attentats des camelots du roi ; invitent tous les républicains à s'unir pour obtenir le respect de toutes les libertés et adressent au Comité Central l'expression de sa confiance et de son dévouement.

Djibouti (Côte des Somalis)

8 juillet. — Le trafic des esclaves se poursuivant en Abyssinie malgré les croisières de surveillance, la Section demande que cette surveillance soit faite par une ou deux bonnes embarcations de patrouilleurs attachées constamment à ce service local.

14 juillet. — La Section exprime sa sympathie à MM. Caillaux, Moutet, Viollette et Sangnier. Elle réprovoque le régime de violence instauré en France par le parti du « Roi » avec la complicité de la police et de la justice ; elle espère que les pouvoirs publics réprimeront le fascisme ; elle félicite M. Ferdinand Buisson de son énergique intervention dans la réforme de l'enseignement et lui demande de lutter pour le maintien des libertés républicaines en accord avec les organisations de gauche.

Dormans (Marne)

22 juillet. — La nouvelle Section adresse un salut fraternel à tous les ligueurs. Elle exprime sa confiance absolue au Comité Central et, en particulier, à M. F. Buisson. Elle blâme les procédés employés par les « camelots du Roi ». Elle demande la liberté d'opinion pour tous. Elle s'élève contre les injustices des conseils de guerre, et émet le vœu que les victimes soient réhabilitées et les responsables châtiés.

Fère-Champenoise (Marne)

24 juin. — Conférence publique très réussie, où prennent la parole : MM. Ferdinand Buisson, président de la Ligue, Chenu, président de la Section, Grisoni et Lobet. Les auditeurs approuvent l'action de la Ligue, et protestent : 1° contre les violences des « Camelots du Roi » et l'inertie des pouvoirs publics à leur égard ; 2° contre la répartition proportionnelle scolaire ; 3° contre les attaques dont sont l'objet pour leur opinion les fonctionnaires, notamment les membres de l'enseignement ; ils demandent : 1° qu'aucune commune ne soit dépourvue d'école laïque ; 2° que tous les systèmes scolaires contraires à la laïcité, notamment la répartition proportionnelle soient repoussés ; 3° l'amnistie pleine et entière pour tous les faits relatifs à la guerre. Ils félicitent le Comité Central pour ses campagnes contre les crimes de la guerre et l'assurent de leur dévouement.

Feschies-le-Châtel (Doubs)

28 juillet. — La Section demande qu'une peine sévère soit infligée au député Arago. Elle proteste contre les violences des « Camelots du Roi » à l'égard de MM. Caillaux, Moutet, Sangnier et Viollette. Elle invite les républicains à s'unir pour défendre les conquêtes de la Révolution et les institutions laïques. Elle félicite le Comité Central et le *Quotidien* de leur campagne en faveur du transfert des cendres de Jaurès au Panthéon.

Foix (Ariège)

29 juillet. — Conférence très applaudie de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, suivie d'un vibrant appel de M. Delpech, ancien sénateur de l'Ariège, en faveur de la Ligue. Une collecte réunit 43 francs. Nouvelles adhésions.

Gannat (Allier)

Août. — La Section de Gannat serait reconnaissante aux Fédérations départementales qui voudraient bien lui faire parvenir leurs statuts.

Hautmont (Nord)

22 juillet. — A l'issue d'une conférence de M. de Marmande, délégué du Comité Central, la Section demande que les Alliés résolvent le problème des réparations par un accord international et fondent la paix sur le rapprochement de tous les peuples sans porter atteinte aux droits des victimes de la guerre. Elle s'élève contre la proportionnelle scolaire et la suppression d'écoles laïques. Elle demande : 1° que la loi sur la fréquentation scolaire soit respectée ; 2° que toute réforme de l'enseignement s'inspire uniquement des intérêts de la Démocratie et de la Civilisation ; 3° que la loi sur les accidents de travail soit strictement appliquée. Elle proteste contre les menées fascistes des « Camelots du Roi » et félicite le Sénat d'avoir refusé d'attenter à la liberté d'opinion. Elle demande que soit hâtée la solution de l'affaire Strimelle. Elle prie le Comité Central et la Fédération d'obtenir aux Sections la disposition des salles de mairie ou d'école pour s'y réunir et y donner des conférences.

Lille (Nord)

23 juillet. — Le Comité de la Section invite le Gouvernement à refuser l'extradition de Novarèse.

Lorient (Morbihan)

29 juillet. — La Section demande : 1° que les restes de Jaurès reposent au Panthéon ; 2° que la nomination du personnel enseignant primaire soit réservée à l'administration académique en collaboration avec les délégués du personnel ; 3° que les élus ligueurs du Morbihan s'abstiennent de toute intervention dans les nominations des fonctionnaires.

Lunéville (Meurthe-et-Moselle)

22 juillet. — La Section demande : 1° l'application intégrale de la loi de juillet 1904 sur les congrégations ; 2° la protestation de la Ligue contre les manœuvres des sociétés catholiques spéciales près des Pupilles de la Nation ; 3° la prorogation des retraites des fonctionnaires ; 4° la réparation de l'iniquité commise à Souain et de toutes les injustices commises par les conseils de guerre ; 5° l'école unique et laïque, la suppression des classes primaires des lycées et des collèges ; la gratuité de l'enseignement à tous les degrés, la sélection selon les aptitudes. Elle accorde sa confiance au Comité Central et, en particulier, à son vénéré président et à son secrétaire général.

Mirabel-aux-Baronnies (Drôme)

29 juillet. — La Section proteste : 1° contre les agissements des « Camelots du Roi » et contre les attentats dont furent victimes MM. Caillaux, Moutet, Sangnier et Viollette ; 2° contre l'organisation de la journée de Pasteur ; 3° contre l'ingérence des cléricaux dans l'œuvre des Pupilles de la Nation ; 4° contre le retour des congrégations et la location du séminaire Saint-Sulpice ; 5° contre les atteintes au droit syndical et à la liberté d'opinion des fonctionnaires. Elle demande la translation des cendres de Jaurès au Panthéon.

Miribel (Ain)

28 juillet. — La Section demande le transfert de Jaurès au Panthéon, adresse un salut fraternel à tous les ligueurs et exprime sa reconnaissance émue à M. F. Buisson.

Montaigu (Vendée)

23 juin. — La Section, reconnaissant la légitimité du suffrage des femmes, constate qu'à l'heure actuelle, l'influence cléricale est énorme sur la femme ; se déclare opposée à son admission à l'usage du droit de vote, convaincue que le suffrage féminin, serait aux élections législatives prochaines, des plus néfastes pour le régime républicain.

Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire)

9 juin. — La Section demande la liberté d'opinion et

l'éligibilité pour les fonctionnaires. Elle proteste contre l'abus de la détention préventive. Elle s'indigne contre les violences exercées par les « Camelots du Roy » sur MM. Ferdinand Buisson, Caillaux, Moutet, Sangnier et Viollette. Elle décide d'organiser une manifestation contre les procédés fascistes.

23 juillet. — Conférence organisée par la Section avec le concours du parti S. F. I. O., de la Libre-Pensée et de l'Union locale des syndicats confédérés pour commémorer la mort de Jaurès et protester contre les violences fascistes. M. Bouveri, secrétaire, président; M. de Marmande, délégué du Comité Central, Paul Faure, secrétaire du Parti S. F. I. O. et Riau, membre du parti communiste, prennent la parole. Les 300 auditeurs rendent hommage à la mémoire des trois grands socialistes : Jaurès, Guesde, Vaillant et protestent contre les violences du fascisme.

Neufchâteau (Vosges)

28 juillet. — La Section demande que le gouvernement applique purement et simplement la loi de juillet 1904 sur les congrégations. Elle proteste : 1° contre les manœuvres des sociétés catholiques spéciales près des Pupilles de la Nation ; 2° contre les menées fascistes et contre l'appui ou la neutralité bienveillante que le Gouvernement leur accorde. Elle s'associe au vœu de la Ligue demandant le transfert des cendres de Jean Jaurès au Panthéon.

Ouezzan (Maroc)

3 juillet. — La Section récemment constituée envoie aux ligueurs de la Section de Rabat, à toutes les Sections du Maroc et au Comité Central, son salut fraternel et les assure de son dévouement. Elle émet le vœu que la ville d'Ouezzan soit promptement déclarée « zone de sécurité ».

Pacy-sur-Eure (Eure)

1^{er} juillet. — La Section proteste contre la rentrée des congrégations, contre les décisions antidémocratiques du ministre de l'Instruction publique. Elle demande la liberté d'opinion pour les fonctionnaires.

Paris (II')

Août. — Comme les années précédentes, la Section a distribué huit livrets de 20 fr. et de 10 fr. aux élèves, garçons et filles, des écoles primaires laïques de l'arrondissement qui ont fourni la meilleure composition relative à la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*.

Paris (IV')

juillet. — La Section demande au Comité Central de continuer ses efforts pour obtenir le transfert de Jaurès au Panthéon et d'oser de son influence pour empêcher l'expulsion de Novarèse, réclamée par Mussolini.

Paris (IX')

2 août. — La Section après avoir entendu une causerie du Docteur David et considérant l'intérêt qu'il y a à éviter la transmission des maladies contagieuses, à favoriser la procréation d'enfants absolument sains, à éviter les surprises pénibles résultant de la découverte, après le mariage, de maladies ignorées des nouveaux conjoints et les conséquences de ces maladies, estime qu'il y a intérêt à faire pénétrer dans le public, au moyen d'une active propagande, l'idée de la nécessité d'exiger des futurs époux un certificat de bonne santé et invite les pouvoirs publics à étudier un projet de loi dans ce sens.

Paris (X')

9 juillet. — Brillante conférence de M. Ripert sur la Ruhr et la politique économique internationale.

11 juin. — M. Guernin, secrétaire général, qui assiste à la réunion de la Section, donne aux ligueurs présents des explications très précises sur la manifestation Jaurès, les agressions fascistes, l'affaire Nahon, son voyage au Maroc, l'attitude des parlementaires ligueurs, la révision de l'affaire Caillaux.

Paris (XII')

8 mars. — La Section proteste contre l'invitation faite par M. Poincaré à M. Albert Thomas, directeur du Bureau international du Travail, à ne pas prendre part à une manifestation organisée par la Ligue de la République. Elle prie le Comité Central de présenter cette protestation au président du Conseil.

Paris (XIX^e, Amérique).

26 mai. — La Section invite le Comité Central à publier dans les *Cahiers* les éléments de la campagne entreprise dans le XIX^e arrondissement contre les logements insalubres et la tuberculose.

Pavillons-sous-Bois (Seine)

28 juillet. — Après avoir entendu l'exposé de M. Bontin, avocat à la Cour, délégué du Comité Central, la Section décide de s'associer à la manifestation en l'honneur de Jaurès. Elle fait sien le vœu de la Section de Marseille et demande que Novarèse ne soit pas extradé.

Peyriac-de-Mer (Aude)

29 juillet. — La Section, après avoir entendu la conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, sur *l'Œuvre de la Ligue*, décide de s'associer à la campagne du Comité en faveur de l'école laïque et de la liberté d'opinion ; elle réclame l'établissement d'un régime de paix par le droit internationalement garanti aux nations comme aux individus.

Sannois (Seine-et-Oise)

23 juillet. — La Section adresse un souvenir ému à la mémoire de Jean Jaurès et s'associe au Comité Central pour demander le transfert des cendres du grand tribun au Panthéon. Elle émet le vœu que son nom soit donné à une rue de Sannois. Elle demande l'amnistie intégrale pour les condamnés politiques ou militaires et le rejet de la demande d'extradition de Novarèse. Elle proteste contre la campagne menée contre le *Quotidien* par le consortium des grands journaux parisiens et demande à tous les républicains de faire respecter la liberté de la presse et au Comité Central d'intervenir auprès du gouvernement.

Saint-Cyr (Seine-et-Oise)

1^{er} août. — La Section adopte les vœux proposés par la Section d'Avranches (voir p. 285). Elle félicite le Comité Central de sa campagne pour le transfert des cendres de Jaurès au Panthéon. Elle proteste contre les attentats royalistes ; adresse à MM. Buisson, Moutet, Sangnier et Viollette l'expression de sa vive sympathie et engage le Comité Central à intensifier la lutte contre les menées fascistes.

Saint-Pourçain-sur-Sioule (Allier)

22 juillet. — La Section adresse au Comité Central ses félicitations pour l'heureuse issue de sa campagne en faveur de Marty.

Vibraye (Sarthe)

8 juillet. — A la suite d'une brillante conférence de M. Klemczynski, délégué du Comité Central, de nouvelles adhésions sont enregistrées. Une collecte est faite en faveur des victimes de l'arbitraire et pour la propagande.

Vichy (Allier)

1^{er} août. — La Section demande que le Comité Central prenne l'initiative d'une souscription pour l'érection, à Vingré, d'un monument aux victimes des erreurs des conseils de guerre.

Vic-le-Comte (Puy-de-Dôme)

14 juillet. — La Section adresse à M. Buisson ses plus vives félicitations pour les services qu'il rend à la République et à l'humanité. Elle souhaite l'union de tous les partis de gauche pour le triomphe des idées républicaines et la lutte contre les attentats royalistes. Elle proteste contre la détention de Marty, contre le retour des ordres religieux, contre l'attitude du gouvernement sévère pour les partis des gauches et bienveillant pour les partis de droite.

Vincennes (Seine)

10 juillet. — La Section émet le vœu que le gouvernement applique la loi de juillet 1904 sur les congrégations ; elle proteste contre les manœuvres des sociétés catholiques spéciales près des Pupilles de la Nation ; elle réclame la réparation de l'iniquité commise à Souain (affaire Maupas) et celle de toutes les injustices dont sont responsables les conseils de guerre et les cours martiales.

Ygos (Landes)

juillet. — M. Klemczynski, délégué du Comité Central, fait une conférence très appréciée. Les 200 auditeurs flétrissent les lâches attentats royalistes ; comptent sur la Ligue pour obtenir la révision du procès Caillaux ; engagent le Comité Central à aller le 5 août recevoir M. Malvy et lui souhaiter la bienvenue de la part de tous les ligueurs.

Faites-nous dans le courant de l'année présente, cinq nouveaux abonnés; vous aurez droit, pour l'an prochain, à un abonnement gratuit.

CE QU'ON DIT DE NOUS

Jaurès au Panthéon

De M. PONSOT (Ere Nouvelle, 24 juillet):

La Ligue des Droits de l'Homme veut porter Jaurès au Panthéon.

C'est sa place.

« Le bavard stérile, le plus abondant, le plus intarissable des orateurs parlementaires », comme dit l'autre, fut le grand orateur de notre époque, et connaissait un peu mieux sa langue que les avocats candidats à l'Académie.

Si les super-nationalistes et les généraux qui eurent de l'avancement pendant la guerre du Droit, nourrissaient dans leur cœur, sous leurs décorations, quelque sentiment de reconnaissance, ils se joindraient à la Ligue des Droits de l'Homme pour demander le transfert au Panthéon du seul Professeur d'art militaire que la France ait connu depuis trente ans.

L'autre danger.

De notre collègue, M. Emile KAHN, (Ere Nouvelle, 30 juin) :

L'autre danger, c'est l'action communiste...

J'ai rencontré ces messieurs deux fois : le 10 juin, à Chaumont ; l'autre semaine à Guéret.

A Chaumont, le communisme s'offrait dans un sourire et d'une voix insinuante. Il se montrait bénin, bénin. C'est qu'il était petit, petit. Dans toute l'assemblée, un seul orateur (si j'ose dire), tout mignon, tout frais, tout rose, tendre et suave.

La conférence s'était achevée dans le calme, quand il se leva pour répondre. Sa voix élégiaque déplorait notre aveuglement. Est-ce que cette pauvre Ligue, si honnête, si candide, ne prétendait pas résister toute seule aux violences royalistes ? Que pouvez-vous, pauvres gens, sans le grand parti des masses ? Il vous donnerait la vigueur de ses bras innombrables. Mais vous le méprisez, vous l'écartez. Il vous offrait le front unique ; vous l'avez repoussé. Entendez-moi, venez à nous. Union, harmonie, amitié...

Comme on lui rappelait la vérité toute contraire, l'invitation de la Ligue à tous les groupes de gauche, le refus dédaigneux des communistes, et leur manœuvre toute fraîche contre la manifestation à la maison de Jaurès, il eut ce mot délicieux : « Je ne conteste pas les faits, ils sont exacts ; mais je maintiens mes conclusions. » La soirée a fini dans les rires.

A Guéret, autre musique. Nos amis avaient annoncé une conférence sur les menées fascistes. Il y était venu, avec une centaine de républicains et quelques royalistes, toute la section communiste du lieu, au total une demi-douzaine. Mais bouillants, frénétiques et infatigables, comme il apparut quand, sur un signe du chef d'orchestre, le tintamarre se déchaina.

J'avais évoqué la grande ombre de Jaurès. Sacrilège ! « Jaurès, il est à nous. » Car ils l'ont monopolisé. Ils ont fait de son nom l'enseigne de leur boutique. Qui-conque y touche, les vole. Attentat à la propriété. Ces communistes ont des âmes de gendarmes.

La tempête, désormais, ne s'apaisera plus. En vain, les nôtres, décidés à n'expulser personne, tentent d'opposer des raisons aux injures. Les invectives désarment la raison : « Bourgeois... endormeurs... profiteurs... » Un communiste mugit : « Pas de liberté pour tout le monde, la liberté pour les conscients. » Hélas !

Les royalistes, dans leur coin d'ombre, frétilent de satisfaction. Leur besogne est faite sans eux, mieux que

par eux. Jaurès, apprenez-le, n'est pas tombé sous leurs calomnies meurtrières : « C'est Viviani qui l'a assassiné. » Ces professeurs, qu'on aperçoit au bureau, sachez qu'ils s'engraissent à ne rien faire : « Ils ne travaillent pas et ils s'empressent les poches. » Ainsi parle le citoyen Laboureur, communiste, sans profession...

Quant à la Ligue, petite-bourgeoise, elle n'intervient jamais qu'en faveur des bourgeois ; elle n'a rien fait pour Roussel, rien pour Marty...

— Rien pour Cachin, n'est-ce pas ? interroge le confédéré.

Alors, traversant la salle comme une flèche immonde, m'arrive la suprême injure : « Juif ! » Démagogie...

Contre l'ordre du jour, un royaliste et deux communistes votent ensemble. Accord touchant et significatif.

J'ai rapporté cette scène, si bouffonne et si triste, à la demande de nos amis de province. Ils veulent qu'on le sache : ils en ont assez.

Républicains, cessons d'être des dupes. Envers les communistes, nous avons fait notre devoir. Quand on les poursuivait, nous les défendions ; non pour leur doctrine, mais pour la justice, qu'ils méritaient. De main, de nouveau poursuivis, nous les défendions encore. Mais, entre nous et eux, point d'accord possible.

Nous luttons pour le droit : ils le dédaignent. Pour la liberté, ils la détestent. Pour la raison, ils l'outragent. Nous défendons chaque jour la paix fragile et menacée : pour l'affermir d'un seul coup, ils attendent le miracle, qu'ils appellent révolution. Ils se gavent de mots, qui les dispensent d'agir. Sauf contre nous.

Ils ne vont pas troubler les réunions des autres. A Guéret, quatre jours avant la Ligue des Droits de l'Homme, l'Action Française organisait un meeting ; pas un communiste n'y parut. Les violents ne se mangent pas entre eux.

Volontairement ou non, ils font le jeu de la Droite. Eux-mêmes, par le fanatisme, l'intolérance, la soumission dévote au dogme, ils sont de Droite. Prosternés devant les papes de Moscou comme les autres aux pieds du pontife romain, ce qu'ils détestent en nous, comme les autres, c'est la liberté de pensée.

Puisqu'ils veulent la bataille, une bataille que nous ne cherchions pas, républicains, démasquons les cléricaux rouges.

Marc Sangnier à la Ligue

De notre collègue M. Marc RUCART, secrétaire général de la Fédération de l'Aisne (L'Aisne, 5 juillet) :

C'était dimanche matin à Bohain. La section locale de la Ligue des Droits de l'Homme venait de recevoir un délégué du Comité central, M. Marc Sangnier, député de Paris.

Les présentations faites, le verre de vin de France rituellement absorbé à la santé du prochain, Marc Sangnier prit congé de ses hôtes, les militants républicains du canton rouge, et leur donna rendez-vous pour le déjeuner.

Puis, Marc Sangnier s'en fut, à l'église de Bohain, prier et entendre la messe...

La messe finie, Marc Sangnier s'assit, à la table d'honneur du banquet, ayant à sa droite, le président de la section des Droits de l'Homme et le socialiste Guernut, à sa gauche, le radical Doucedame et le vice-président du groupe de la Libre-Pensée.

La cordialité, au repas, fut fraternelle, et on s'en expliqua, au cours des toasts.

Celui-ci qui est anticlérical, dit qu'aux « Droits de l'Homme », on voulait que soit réalisé le désir du « socialiste Jésus », « la paix entre les hommes de « bonne volonté » ; et Sangnier, qui croit à la divinité

du Christ, déclara et démontra qu'il était « un ardent anticlérical ».

A la manifestation publique, Marc Sangnier expliqua que c'est au nom d'un Dieu de justice et de bonté qu'il travaillait à l'application et à la défense de la déclaration révolutionnaire des Droits de l'Homme et du Citoyen ; il dit encore que c'est sa croyance qui le conduisait à son apostolat d'internationaliste. Et, à ce sujet, Marc Sangnier émit des conceptions qui feraient frémir des libres-penseurs radicaux, tant à ceux-ci elles paraîtraient avancées ; et il se fit applaudir, comme on dit, « à tout rompre », par les militants socialistes du canton rouge.

Les enseignements à tirer de ces faits ?

C'est d'abord, et, encore une fois, que la religion et le cléricanisme sont, non seulement deux choses distinctes, mais deux choses qui s'opposent : au témoignage d'un homme qui s'est montré catholique assez obéissant pour briser sa formidable organisation du « Sillon », afin de respecter la volonté du Pape.

Ensuite, c'est que la République intégrale, la République des Droits de l'Homme, n'est pas un rêve de catholiques, puisque elle est venue, littéralement, un catholique comme Marc Sangnier, qui, toute sa vie, fut la victime de tous les sectarismes.

Et encore, c'est que l'amour de l'humanité n'atténue en rien l'amour de la Patrie, puisque Marc Sangnier l'un des plus audacieux internationalistes, le premier qui, au lendemain de l'armistice, convia des citoyens allemands à venir reprendre langage avec des citoyens français, puisque Marc Sangnier, est si peu suspect de « défaitisme » que le Bloc national le sollicita, en 1919, pour la liste du troisième secteur parisien.

Enfin — et nous y insistons — osera-t-on dire encore que la Ligue est une organisation politique, qu'elle fait de la politique de partis, qu'elle est une production des loges, ou de la rue de Valois, ou du parti socialiste, quand accueillant Marc Sangnier, l'honorant, l'applaudissant, elle ne voit en lui qu'un homme de bonne foi, qu'un « homme de bonne volonté » ? Tous les républicains, pourvu qu'ils soient sincères, pourvu que, du fond du cœur, ils désirent la République, toute la République, la République saine, pure, large, la République des doctrinaires, tous les républicains sincères ont leur place à la Ligue des Droits de l'Homme, située au-dessus des partis et des confessions.

Deux calomnies

De M. Paul BURAT (Rappel de l'Yonne, le 27 juin).

La Ligue des Droits de l'Homme, écrit mon contradicteur, est composée « d'anticléricaux sectaires ou de protestants pratiquants. »

Pour réfuter cette assertion, il y a des preuves probantes et incontestables :

Est-ce un acte de sectarisme celui qu'accomplissait le protestant Francis de Pressensé en défendant les officiers catholiques de Laon comme président de la Ligue et en interpellant comme député M. Clémenteau alors président du Conseil ?

Est-ce que notre regretté compatriote le libre-penseur Pierre Quillard faisait un acte de sectarisme en défendant les chrétiens arméniens contre les persécutions des musulmans turcs ?

M. Ferdinand Buisson est-il lui aussi un sectaire, lui qui est un des plus fervents partisans de la liberté de l'enseignement ?

Le catholique M. Marc Sangnier n'est pourtant ni protestant ni anticlérical sectaire, ce qui ne l'empêche pas d'être un ami de la Ligue.

On se rappelle enfin que la Ligue a protesté dernièrement contre l'exécution d'ecclésiastiques russes par le gouvernement des soviets.

Memento Bibliographique

« La Paix par la Ruhr, de la Marne à Essen, par Robert VEYSSE (Plon). — *La Paix par la Ruhr*, titre que, spirituellement, M. de Gerlach lisait : *la Paix malgré la Ruhr* — est un exposé de l'organisation allemande (on pourrait dire aussi : de la désorganisation allemande) contre les réparations ; M. Veyssé en trace le détail, en insistant sur la mauvaise foi allemande. Mais dans une seconde partie, il soutient que l'heure de la paix sonnera aussitôt que nous aurons fait comprendre au monde que « la politique française n'est pas assez ignorante et assez stupide pour se lancer dans une aventure insensée qui se briserait contre une opposition internationale industrielle ». — F. B.

Après avoir répété les *Grands procès de l'Histoire*, voici que M. Henri ROBERT nous présente celui qui plaide : *L'Avocat*.

Il nous le présente, on le devine, avec une simplicité élégante et un enthousiasme discret, comme un honnête homme du grand siècle accoudé à une cheminée de salon.

Ici et là, des mots, des anecdotes, des portraits : tout ce qu'il faut pour attacher et séduire. En sorte que le lecteur, fermant le livre, s'écrit avec Voltaire : « J'aurais voulu être avocat : c'est le plus bel état du monde. » (Hachette.)

Si l'on veut savoir ce qu'est la jeune fille russe du monde intellectuel, instruite, spirituelle, systématique, qui s'est construite un rêve orgueilleux d'indépendance, qui crâne jusqu'au mensonge, pour se persuader et persuader aux autres qu'elle le réalise, et qui, cependant, comme toute femme de chair, est vaincue par l'amour, il faut lire *Ariane* de Claude AVER. Le roman est clair, bien construit, attachant (Sirene).

A l'heure où la République et la Société des Nations sont àprement attaquées, on éprouve le besoin de relire les œuvres de ceux qui en ont été les techniciens ou les prophètes.

Parmi eux le philosophe allemand : Emmanuel KANT est peut-être le plus grand. Aussi remercions-nous « La Renaissance du Livre » d'avoir réédité les écrits politiques où il exprime sa foi.

L'ouvrage est précédé d'une préface où notre collègue, M. AULARD montre, avec sa compétence d'historien et la limpidité de son style, que ces écrits contiennent « comme un syllabus des vérités de la Révolution française ». Raisons supplémentaires de nous y intéresser. — H. G.

Le docteur EMILE SAVOY, écrivain suisse réputé en matière d'économie sociale, vient de consacrer un copieux ouvrage de doctrine et d'étude législative à la question de l'assistance, sous le titre *Paupérisme et bienfaisance* (Eribourg, Fragnière, 1923). Il expose les thèses du catholicisme social sur ce sujet, en s'inspirant à la fois de Saint-Thomas et de Léon XIII. Posant en fait que c'est l'oubli des principes chrétiens qui est cause du paupérisme, il s'attache à démontrer que c'est la charité chrétienne qui en est le remède spécifique.

Le livre que M. LÉONCE JOUR intitule *Vers l'indépendance politique* (Paris, Grasset, 1923, 6 fr. 75), est un essai synthétique sur la politique extérieure dans lequel abondent les remarques et les suggestions personnelles de l'auteur. Il fait preuve d'une grande information des problèmes internationaux et d'une réelle virtuosité à en poser les données si complexes. L'indépendance politique de la France ne peut, selon lui, être assurée que par une entente avec la Russie, quand celle-ci aura terminé ses expériences de réorganisation intérieure. — R. P.

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

CHÈQUES POSTAUX : C/C 21.825. PARIS

Le Gérant : Henri BEAUVOIS.



Imp. Centrale de la Bourse
417, Rue Réaumur
PARIS